

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(40^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du vendredi 4 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1733).

Postes, télécommunications et espace

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Marcelin Berthelot,
Gérard Vignoble,
Dominique Perben,
Jacques Fleury,
François d'Aubert.

M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Claude Birraux, Dominique Perben, Jean-Pierre-Sueur, Gaston Rimareix, Daniel Chevallier, Michel Lambert, Jean-Claude Bois, Jean-Pierre Kucheida.

M. le ministre.

Réserve des crédits ouverts à l'article 36.

Réserve des crédits ouverts à l'article 37.

Rappel au règlement (p. 1752)

M. François d'Aubert.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 1752).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. GEORGES HAGE,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

BUDGET ANNEXE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ESPACE

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace, dont les crédits sont inscrits aux articles 36 et 37.

La parole est à M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, mes chers collègues, le budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace est un budget dynamique, qui reste le premier des budgets civils et qui permettra à ce secteur de poursuivre sa modernisation et de s'adapter aux contraintes de l'environnement économique et social.

Le regroupement de la poste, des télécommunications et de l'espace marque la volonté d'associer dans une même politique tout ce qui touche à la communication.

Notre inquiétude essentielle va en priorité aux problèmes de personnel, dont je vous parlerai, monsieur le ministre, quand j'en viendrai au chapitre des dépenses.

Le budget annexe, qui s'élève à 181,3 milliards de francs, est en augmentation de 5,7 p. 100.

Les recettes nettes de fonctionnement atteignent pour la poste 77,5 milliards, dont 43,8 milliards pour les produits des services postaux, les franchises postales préférentielles représentant une lourde charge.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour poursuivre la recherche de la vérité des prix afin que les tarifs, compte tenu des gains de productivité, ne s'écartent pas trop des prix de revient ?

Une autre part importante des recettes nettes de fonctionnement provient des produits de placement des fonds en dépôt à la Caisse nationale d'épargne, qui s'élèvent à 24,2 milliards de francs.

Pour les télécommunications, les recettes s'établissent à 89 milliards de francs, dont 90 p. 100 proviennent des recettes du téléphone.

L'une des priorités de France-Télécom consistera d'abord à réduire le coût d'utilisation du téléphone, ensuite à moderniser la tarification, enfin à respecter plus encore la vérité des prix.

Les dépenses de fonctionnement nettes s'élèvent à 124,7 milliards de francs, celles de la poste à 72,2 milliards de francs et celles des télécommunications à 49,7 milliards de francs.

L'effectif total des P.T.E. et de l'espace comptait 432 000 personnes au 30 juin 1988.

Les dépenses de personnel atteignent 45,1 milliards de francs pour la poste, et 27,4 milliards pour les télécommunications. Les suppressions touchent 1 879 emplois à la poste et 2 200 emplois aux télécommunications - j'ai eu l'honneur de vous en parler au Conseil supérieur des P. et T.

Sont prévues des transformations d'emplois afin de maintenir les conditions d'avancement, en particulier celle de 660 postes d'inspecteurs en poste d'inspecteurs centraux. Est prévue aussi une revalorisation des indemnités et de la prime de rendement.

Ce budget contient une mesure nouvelle et originale : l'intéressement du personnel. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire comment la somme prévue sera répartie ?

Quant aux charges financières, elles atteignent 27,1 milliards de francs. Les frais financiers liés à l'existence de la dette diminuent, les intérêts servis aux déposants à la Caisse d'épargne s'élèvent à 13,6 milliards de francs et progressent de 10,5 p. 100.

S'agissant des télécommunications, les charges de personnel s'élèvent à 27,4 milliards de francs, les suppressions concernent 2 200 emplois et les transformations 1 442 emplois. L'intéressement du personnel coûtera 117,5 millions de francs.

Les charges financières s'élèvent à 9,9 milliards de francs, en diminution de 8,3 p. 100. Cette évolution est uniquement imputable à celle des charges liées à la dette, car les pertes de change, d'un montant de 622 millions de francs, restent stables.

Pour ce qui est de l'équipement, le budget des P.T.E., ainsi que je l'ai dit en introduction, est le premier des budgets civils.

Quant aux équipements traditionnels, les dépenses de la poste s'établissent à 3,2 milliards de francs en crédits de paiement et à 3,2 milliards de francs en autorisations de programme.

L'accent est mis sur la modernisation des bureaux de poste, mesure qui nous paraît nécessaire et indispensable pour améliorer la productivité, mieux répondre aux besoins du public et faciliter les conditions de travail du personnel.

L'équipement des centres financiers et informatiques doit être maintenu à un niveau technologique performant pour faire face à une concurrence très forte.

La modernisation des acheminements, des transports postaux et le programme de recherche technique de la poste sont aussi indispensables au bon fonctionnement de celle-ci.

Un dernier point, très important, mérite d'être relevé : le programme relatif à la sécurité du personnel et des usagers, pour une dotation de 111 millions de francs.

Les dépenses d'équipement des télécommunications, d'un montant de 30,8 milliards de francs en crédits de paiement et de 31,2 milliards de francs en autorisations de programme portent principalement sur le service de base du téléphone - près de 70 p. 100 -, mais aussi sur le fameux réseau numérique à intégration de services, le R.N.I.S., pour 1,2 milliard de francs.

Ce premier réseau commercial du monde ouvert dans le département des Côtes-du-Nord au mois de décembre 1987, couvrira l'ensemble du territoire à la fin de 1990. Il multiplie par dix les capacités de transmission du réseau général, constituant un réel atout de compétitivité.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour trouver au R.N.I.S. des applications nouvelles ?

Les dépenses d'équipement des télécommunications concernent aussi les satellites de la génération Télécom 2, les communications avec les mobiles, la télématique - on sait que l'utilisation du Minitel s'est stabilisée -, la recherche-développement et les réseaux de vidéo-communication.

Où en est-on dans ce domaine ? La commission des finances s'en inquiète. Où en est le plan câble ?

S'agissant des autres dépenses en capital, la filière électronique a des crédits en diminution de 4 p. 100, tandis que la contribution aux programmes du Centre national d'études spatiales augmente de 20,6 p. 100 en autorisations de programme et de 16,9 p. 100 en crédits de paiement.

Le ministère des postes et télécommunications devient également celui de l'espace et une délégation générale à l'espace a donc été créée.

J'en viens à l'équilibre du budget annexe.

Le besoin de financement s'élève à 9,5 milliards de francs pour l'ensemble de ce budget ; la dette totale des P.T.E. est de 157,4 milliards de francs au 30 juin 1988 ; la charge d'emprunts va en diminuant.

Quels sont les rapports entre le budget général et le budget annexe ?

Les services que la poste rend à l'Etat ne sont pas évalués au prix de revient. En outre, celle-ci doit supporter les charges provenant du transport et de la distribution de la presse, et cela sans compensation.

Le versement en faveur du plan « Informatique pour tous » disparaît, la contribution à la filière électronique diminue et le versement au budget général augmente de 64 p. 100.

La rebudgétisation des crédits du C.N.E.S. n'est plus à l'ordre du jour.

Monsieur le ministre, je me félicite, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, que la contribution du budget annexe au budget général soit stabilisée, en francs constants, à 13,7 milliards jusqu'en 1992.

Qu'en est-il des P.T.E. face à la concurrence internationale ? Cette concurrence est actuellement très vive et le mouvement est inéluctable. Il faut que le Gouvernement sache le maîtriser et renforcer la compétitivité de la France, que ce soit dans le domaine de la poste ou dans celui des télécommunications.

Dans ce dernier, la déréglementation résulte de plusieurs facteurs : l'accélération du développement des technologies avancées de l'électronique, la restructuration des secteurs industriels correspondants, le développement de la communication et l'internationalisation de l'économie.

Les télécommunications françaises se caractérisent par un quasi-monopole pour le réseau général de l'Etat, une situation libérale en matière de vente et d'installation de terminaux et un paysage diversifié pour les services nouveaux.

Le choix a été fait de laisser librement développer des services télématiques empruntant le service public.

La libéralisation des services à valeur ajoutée est appliquée depuis 1987.

Sur la proposition de la France au Conseil des ministres européens, des mesures seront prises pour la sauvegarde de la mission de service public. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner aujourd'hui des assurances sur cette sauvegarde ?

En conclusion, je dirai que ce projet de budget est dynamique et moderne, avec un maintien des services traditionnels. Ceux-ci seront assurés avec une efficacité plus grande et le service public verra son rôle réaffirmé, de même que la présence de la France dans l'Europe, tant pour la poste et les télécommunications qu'au sein de l'Agence spatiale européenne.

La commission des finances, quant à elle, mes chers collègues, vous propose d'adopter les crédits du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis. A la fois envié et convoité, votre budget, monsieur le ministre, apparaît par ailleurs comme un budget de transition.

Votre budget est envié : avec 186 milliards de francs de recettes attendues, soit environ 9 milliards de plus que l'an dernier, un excédent d'exploitation évalué à 5,5 milliards, dont 1 milliard pour la poste et 4,5 milliards pour les télécommunications, un budget d'investissement de l'ordre de 35 milliards, qui place votre ministère au premier rang des budgets pour les investissements civils, vous avez toutes les raisons d'envisager l'avenir avec sérénité.

Vos services enregistrent des gains de productivité. Vous l'avez officiellement reconnu en créant un fonds de participation doté de 300 millions de francs, consacrant ainsi, pour la première fois dans la fonction publique, l'idée d'intéressement.

C'est en fait la reconnaissance du rôle fondamental joué par l'ensemble des personnels qui a su donner du service public des télécommunications et de la poste l'image performante et dynamique qu'il a aujourd'hui et celle, peut-être plus riche encore, de son rôle social - je pense à aux préposés et autres personnels de la poste, maillon indispensable de la chaîne de solidarité qui sait encore exister dans nombre de nos zones rurales.

Le montant initial du fonds de participation peut apparaître bien mince, mais il faut le considérer comme l'amorce d'un processus, que vient utilement compléter la création d'une prime de fidélité versée aux agents en activité domiciliaire leur traitement mensuel aux C.C.P.

Mais parler du personnel, c'est aussi évoquer l'emploi.

L'augmentation des crédits de fonctionnement, significative, correspond surtout, pour la poste, à une réévaluation au titre du G.V.T. - glissement vieillesse technicité -, à l'extension en année pleine de mesures de revalorisation des rémunérations et de diverses indemnités, et à l'application de mesures relatives au maintien des conditions d'avancement. Pour les télécommunications, elle correspond à une réévaluation au titre du G.V.T. et à une augmentation de l'enveloppe d'indemnités et de transformations fonctionnelles.

Toutefois, cette progression des dépenses de fonctionnement ne doit pas faire ignorer la poursuite des restructurations d'emplois. Depuis l'engagement de cette politique, nous constatons que la courbe des diminutions d'emplois amorce un net fléchissement par rapport à l'année précédente : elle se situe bien au-dessous de la norme générale de 1,5 p. 100 de réduction fixée pour l'ensemble de la fonction publique en s'établissant à 0,94 p. 100 des effectifs.

Cependant, alors qu'il n'est nullement question pour moi de remettre en cause toute restructuration résultant soit d'une baisse constatée d'activité, soit de gains de productivité, je m'inquiète d'une pratique encore très répandue d'appel à la sous-traitance qui aboutit, en faisant exécuter par d'autres des opérations que le service public pourrait réaliser, à des réductions supplémentaires.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, et avec moi la majorité de la commission de la production et des échanges qui a approuvé mon rapport, que vous nous fassiez connaître sur ce point votre politique et la réponse que vous pouvez apporter aujourd'hui à ce problème, tellement la qualité du service public est aussi dépendante du maintien d'un potentiel humain suffisant.

Mais c'est également dans le cadre du service public que se sont développées les technologies nouvelles : la numérisation du réseau, qui place aujourd'hui la France en tête sur ce point, avec la généralisation en 1989 du R.N.I.S., pour lequel 1 milliard de crédits spécifiques a été affecté ; le lancement de la deuxième génération des satellites de télécommunication Télécom 2, utilisés également pour les programmes de dépenses et qui bénéficient dans votre projet de budget de 1,2 milliard de francs ; le développement du plan « câble », qui disposera pour la poursuite de sa réalisation de 3,3 milliards de francs.

A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler que la technique du câblage en fibre optique longue distance permet à la France de disposer d'une place de premier plan sur les marchés extérieurs.

Quant au réseau de base, il bénéficiera de plus de 23 milliards de francs consacrés tant à son accroissement qu'à l'amélioration de sa qualité.

Votre ministère, enfin, s'enrichit de la nouvelle délégation à l'espace qui permettra de renforcer la cohérence des différentes actions menées dans le domaine spatial.

Mais, monsieur le ministre, pour toutes ces raisons, votre budget est un budget convoité.

Le problème des prélèvements opérés sur votre budget au profit du budget général relève presque, vous le savez, de l'histoire ancienne. Instauré en 1982, le système a eu ses détracteurs mais ces derniers, par la suite, n'ont pas hésité à procéder de la même manière.

M. Jean-Pierre Sueur. Hélas !

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis. En effet, il est normal de créer au sein d'un même ensemble, à savoir le budget de la nation, des mécanismes de solidarité. Le versement effectué par votre budget au budget général en est une des expressions.

Les contributions de votre budget au développement de la filière électronique, ou au C.N.E.S., ont été jugées conformes par le Conseil constitutionnel lui-même qui a estimé que ces contributions ainsi affectées avaient une incidence positive sur le développement de votre ministère.

M. Pierre Mauger. De toute façon, c'est toujours le contribuable qui paye, en dernier ressort.

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis. Néanmoins, monsieur le ministre, il convient de donner à l'ensemble de ces prélèvements un caractère de prévisibilité.

C'est la voie dans laquelle le Gouvernement s'est engagé en stabilisant à 13,7 milliards, en francs constants, pendant trois années consécutives à partir de 1990, l'ensemble des prélèvements sur le budget des postes, des télécommunications et de l'espace.

Toutefois, si, par ailleurs, j'approuve pleinement la démarche du Gouvernement, je vous ferai observer que cet engagement ne permet pas pour autant de poser plus distinctement le problème de savoir s'il faut ou non faire financer la politique spatiale par l'ensemble du budget de l'Etat, comme il en est périodiquement question.

D'autres interrogations restent par ailleurs en suspens et c'est pourquoi votre budget se conçoit enfin, et vous en avez pleinement conscience, monsieur le ministre, comme un budget transitoire face aux enjeux qui se dessinent à moyen terme.

Comment procéder, conformément aux idées du Livre vert sur l'Europe des télécommunications, à la ligne de partage entre les fonctions d'opérateur et la fonction de réglementation ? Autrement dit, quelle place faut-il accorder au service public pour qu'il n'en soit pas réduit à gérer la pénurie en ne conservant que des marchés peu rentables ?

Dans le même temps, nous accusons du retard dans certains domaines à l'avenir prometteur, pour lesquels l'ouverture à d'autres opérateurs s'est révélée indispensable. C'est le cas du câble et du radiotéléphone.

M. Pierre Mauger. C'est vrai.

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis. Quelle politique votre ministère entend-il conduire à l'avenir sur les marchés concurrentiels ?

Comment, également, préparer France Télécom à affronter la concurrence européenne ?

Ramener la question à un problème de statut me paraît être un point de vue très réducteur alors qu'il s'agit au fond de savoir :

Comment, d'abord, procéder au désendettement de France Télécom et comment améliorer ses capacités d'autofinancement, à un moment où la conjoncture exige, de fait, la poursuite, à des niveaux très élevés, de programmes d'investissements lourds ?

Comment, ensuite, s'agissant du secteur postal, répondre à l'attente des usagers, qui, de plus en plus nombreux, ont recours aux services financiers de la poste et souhaiteraient obtenir d'elle des prestations supplémentaires ?

Comment résoudre, enfin, le problème du maintien d'un maillage suffisant en zone rurale, où la poste reste une structure fondamentale de la vie sociale, alors même que les niveaux d'activités ne justifient pas une telle présence ?

A n'en pas douter, monsieur le ministre, toutes ces questions sauront trouver des réponses appropriées dans vos prochains budgets. D'ores et déjà, votre projet de budget pour 1989 apparaît comme une bonne base préparatoire.

C'est pourquoi la commission de la production suivant l'avis de son rapporteur, lui a donné son approbation. *(Applaudissements sur les bancs de groupe socialiste.)*

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Marcelin Berthelot.

M. Marcelin Berthelot. Monsieur le président, monsieur le ministre, comme tout budget, celui des P.T.E. reflète la politique qui l'inspire. Il ne peut être examiné qu'en relation avec celle-ci.

Or l'actualité éclaire vos intentions de bien mauvaise manière, monsieur le ministre. Il faut remonter loin dans le temps pour voir un ministre des postes recourir aux centres de tri clandestins afin de contourner une action du personnel.

Souvenez-vous, pourtant, des grandes grèves de 1974 et des succès qu'elles ont permis, avant de croire qu'il est possible de briser le mouvement des postiers.

Votre attitude à l'égard des personnels en dit plus long que vos discours sur l'intérêt que vous portez au service public : vous voulez en faire, dites-vous, « un service public entreprenant ».

S'il ne s'agissait pas de le transformer en une entreprise comme une autre, travaillant uniquement en vue de réaliser un profit, vous pourriez trouver avec les salariés des solutions aux questions que ceux-ci soulèvent.

Si vous êtes obligé de les affronter, c'est parce que vous ne voulez pas suivre les personnels dans leur volonté de développer le service public en gardant au centre de ses missions l'intérêt des usagers.

Outre votre attitude concernant les centres de tri, vos intentions se lisent dans d'autres décisions.

Près de 4 200 suppressions d'emplois sont envisagées pour 1989, alors que, presque partout, le manque d'effectifs constitue déjà une cause de dégradation du service : vous continuez de l'aggraver, même si le rythme des suppressions de postes est un peu ralenti par rapport à l'an passé.

En effet, la réduction des effectifs est supérieure à l'effet normal des progrès de la productivité, sur lesquels on peut raisonnablement compter et qui devraient d'ailleurs profiter à tout le monde, usagers et personnels compris.

Plus généralement, vous reprenez la recette de vos prédécesseurs sur la manière de réduire le service public.

Aux déclarations tonitruantes de la droite libérale, sur le statut, les filiales, la concurrence, qui conduisent à l'échec, vous avez substitué une approche plus pragmatique, mais qui va dans le même sens.

Il en est ainsi de la filialisation : non seulement, vous n'êtes pas revenu sur les filiales créées, mais vous en avez ajouté ! Non seulement vous ne placez pas le service public en mesure de faire face aux besoins de ses clients, mais vous encouragez les entreprises à la concurrence !

Vous poursuivez également le désengagement de la poste dans les zones rurales, en invitant les collectivités locales à se substituer à votre administration.

Vous avez parlé en commission, dans un style châtié, de « recueillir la participation active des élus pour préserver le service public ». Vous auriez tout aussi bien pu dire que les habitants de ces communes paieraient deux fois le service, une fois par le timbre postal et une autre par les impôts locaux !

Vous n'avez pas non plus renoncé à sous-traiter des travaux, en dépit de votre déclaration en commission : il suffit de mettre votre administration dans l'impossibilité d'accomplir certaines tâches pour justifier le recours au privé.

L'évolution du budget consacré aux lignes en témoigne : moins de crédits pour les personnels, mais plus pour les investissements qui seront confiés au privé.

Enfin, vous refusez de prendre acte de l'engagement des personnels des P. et T. dans la défense du service public en réduisant la portée de la loi d'amnistie.

Les textes d'application fourmillent, en effet, de restrictions, allant même jusqu'à prévoir l'avis des chefs de service, c'est-à-dire de ceux qui ont décidé la sanction initiale. La continuité avec la politique de votre prédécesseur est, là, particulièrement claire.

Mais elle n'est pas limitée à cela. Alors que 60 p. 100 du personnel gagne moins de 6 000 francs nets par mois, vous refusez tout rattrapage de perte de pouvoir d'achat. Vous poursuivez, malgré la très large opposition du personnel, la politique des primes à la tête, dites primes « d'intéressement », substituée par votre prédécesseur aux conclusions d'une commission interministérielle qui proposait, pourtant, en 1982, un échancier sur trois ans pour parvenir au treizième mois.

Les postiers revendiquent une revalorisation de 1 500 francs par mois. A mon avis, ils ont raison.

Les salaires sont effectivement très bas. Un préposé débute à 4 661 francs et perçoit, au bout de dix ans de carrière, 5 100 francs. Un agent d'exploitation perçoit, pour sa part, respectivement 4 921 francs et 5 619 francs. Voilà les chiffres réels qui doivent être connus du public.

Une hausse des salaires, outre qu'elle aurait un effet d'entraînement sur l'économie, ne risquerait pas de mettre votre administration sur la paille ! En effet, vous poursuivez le pillage du budget annexe, inauguré en 1981, malgré les protestations du rapporteur communiste de l'époque qui avait obtenu du Premier ministre l'engagement que ce prélèvement serait exceptionnel.

Aujourd'hui, vous battez tous les records : il s'agit de prélèvements directs de 14,3 milliards lesquels seront, dites-vous, stabilisés à 13,7, en francs constants, pendant trois ans. Et vous accentuez encore tous ceux qui bénéficient à l'espace, à la filière électronique ainsi que les manques à gagner consécutifs à l'application de la T.V.A. Les entreprises reçoivent, par ce biais, 7 milliards de francs et l'Etat encore 6,5 milliards.

Et ce n'est pas tout. La rémunération des fonds de la Caisse nationale d'épargne par la Caisse des dépôts baisse pour une valeur de 5 milliards, ce qui m'autorise à souligner la part des P. et T. dans la prise de participation de la Société générale.

De plus, il convient d'ajouter les résultats du faible taux de rémunération des C.C.P. Il a admis qu'il fallait 7,5 p. 100 pour couvrir les frais de collecte. Les 4 p. 100 manquants représentent encore 6 milliards. Et le total serait incomplet si l'on n'y ajoutait pas les frais financiers, l'aide à la presse et d'autres ponctions moins importantes.

En faisant le total de cette facture, la fédération postale C.G.T. estime que « plus de 50 milliards s'en vont ainsi par des choix délibérés de gestion qui tournent le dos aux critères d'efficacité et de développement du service public ».

Il faut croire que ce syndicat sait de quoi il parle, puisqu'il a été suivi, au Conseil supérieur des P. et T., par les autres formations dans le refus qu'il a opposé à votre projet de budget.

Vous ne serez donc pas étonné si nous adoptons la même attitude, en conformité avec notre position de principe auprès des usagers et des salariés.

En effet, votre projet est tellement mauvais qu'il ne peut être approuvé, même en l'améliorant, comme nous avons essayé de le faire pour d'autres budgets.

Permettez-moi, pour terminer, d'évoquer le plan câble et l'espace.

Il serait nécessaire, monsieur le ministre, de préciser la politique du Gouvernement, s'agissant des investissements prévus par les Télécom pour l'installation du câble, qui induisent le rythme de cette installation et le choix d'une technologie privilégiée et de clarifier les mesures qui seront prises pour favoriser un raccordement de masse, notamment grâce à une baisse des tarifs fixés par les Télécom.

Le bilan des réseaux existants est suffisamment édifiant, par son échec financier, accompagné d'une véritable discrimination sociale, pour que soit recherchée d'urgence une autre logique de développement, dont les Télécom pourraient largement bénéficier.

Enfin, votre politique de l'espace ne peut être confondue avec les succès de notre industrie et la capacité de ses personnels.

Notre pays marque des points grâce à l'existence du C.N.E.S. qui, comme pour l'électro-nucléaire, l'aéronautique et d'autres, incarne à la fois la maîtrise politique et technique de la puissance publique dans son secteur propre.

Mais le développement de l'intégration européenne conduit à une évolution préoccupante : le C.N.E.S. devient de plus en plus une super-société d'ingénierie et de recherche au détriment de sa fonction industrielle.

Nous sommes pour la coopération internationale, nous l'avons dit et répété, et pas seulement au sein de la petite Europe ; mais nous estimons qu'elle ne peut pas conduire à dessaisir le pays de son indépendance et de sa capacité industrielle.

Aussi souhaitons-nous que le C.N.E.S. conserve toute sa fonction industrielle, indispensable du reste pour garder la maîtrise des coûts.

Autant de raisons qui amènent le groupe communiste, malgré sa bonne volonté et son souci de rechercher les conditions favorables au rassemblement des forces de gauche, à voter contre le projet de budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace tel qu'il nous est présenté aujourd'hui !

M. le président. La parole est à M. Gérard Vignoble.

M. Gérard Vignoble. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le service public de la poste et des télécommunications aborde une phase décisive de son histoire.

A quatre ans de la mise en place du marché unique européen, face à la concurrence croissante des entreprises françaises et étrangères, il devient urgent de prendre des décisions qui engagent l'avenir et de mettre l'« entreprise P.T.E. » en position de relever le formidable défi qui se pose à elle.

Pour l'Union du centre, une politique d'avenir passe par trois nécessités :

Appliquer à l'« entreprise P.T.E. » une démarche de marketing ;

Mettre en place une politique de personnel dynamisante ;

Engager un processus d'évolution du statut juridique du service public des P.T.E.

Appliquer, tout d'abord, une démarche de marketing : en effet, au-delà de leur statut de service public, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, la poste, les télécommunications et l'espace constituent des activités de services qui sont de plus en plus confrontées à la concurrence et, dans ce domaine, tout chef d'entreprise le sait, il ne suffit pas de faire, chaque année, des progrès : il s'agit, à tout moment, de courir aussi vite, et si possible plus vite, que les autres.

A notre avis, cela suppose que soient respectés quatre impératifs.

Premièrement, une analyse lucide du marché et des conditions de mise en œuvre des « produits » proposés par l'« entreprise P.T.E. ».

De nombreux rapports ont été rédigés sur l'avenir de la poste, mais ils ne réunissent pas les conditions d'une véritable étude de marché.

Quant aux télécommunications, il paraît urgent de mettre en place une mission d'audit, notamment en ce qui concerne le plan câble.

Deuxièmement, une meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs paraît indispensable.

Certes, des efforts ont été réalisés pour développer l'accueil, pour créer des services nouveaux : mais des progrès importants restent à accomplir pour ajuster l'offre à une demande de plus en plus diversifiée.

C'est ce que les experts appellent substituer une approche « clients » à une approche « produits ».

A cet égard, les énormes difficultés rencontrées par les entreprises et les usagers, à l'occasion des graves des tris postaux ou des conducteurs de camions, sont significatives du risque que court la poste de voir s'éloigner une partie de sa clientèle.

La continuité du service public implique des décisions rapides pour éviter à l'avenir le renouvellement de pareille situation.

Troisièmement, une politique commerciale plus « offensive » doit mieux faire connaître les produits de la poste et des télécommunications.

Les campagnes de notoriété pour la poste, le changement de sigle et de « look » de France Télécom, la campagne actuelle pour les chèques postaux constituent de bonnes avancées en matière de communication.

Mais il faut poursuivre cet effort par des opérations de promotion : les nouveaux produits de France Télécom sont peu connus et les possibilités du minitel - en dehors des messageries roses - demandent à être mises en valeur. Surtout, il faut vendre le câble, au moins là où il est installé.

Quatrièmement, les responsables de l'entreprise P.T.E. doivent pouvoir mettre en place une programmation à moyen terme.

Malgré l'échec du projet de charte de gestion des Télécoms en 1985, et au-delà du principe d'annualité budgétaire, il faut doter la poste et les télécommunications d'une planification prenant en compte l'échéance de 1993, sous forme soit de contrat de plan, soit de loi-cadre.

A cet égard, l'engagement du Premier ministre, limitant les prélèvements effectués sur le budget annexe des P.T.E. au profit du budget général, pour une durée de trois ans, constitue une avancée intéressante : mais il est regrettable que le chiffre de stabilisation retenu ait été fixé à un niveau aussi élevé. C'est comme si dans un supermarché, au moment de Noël, on relevait notablement les prix pour pouvoir annoncer à la clientèle un escompte de 5 p. 100 sur l'ensemble des articles.

Mettre en place une politique de personnel dynamisante est une nécessité évidente : le personnel du ministère des P.T.E. est inquiet pour son avenir. Or aucune entreprise ne peut être performante sans un climat de confiance et d'adhésion aux objectifs poursuivis par les dirigeants.

Une clarification du statut du budget annexe des P.T.E., une justification plus précise des suppressions d'emplois et une vision à plus long terme des mesures prévues pour faire face à la concurrence seraient déjà des éléments susceptibles de rassurer les salariés du ministère.

Mais il faut aller plus loin : une politique de personnel dans un secteur d'activités de services, comme c'est le cas aux P.T.E., doit intégrer les exigences suivantes.

Premièrement, intéresser le personnel à la marche de l'entreprise, notamment aux gains de productivité.

La création d'une ligne budgétaire spécifique, pour la première fois en 1989, constitue une mesure tout à fait intéressante. Elle posera peut-être des problèmes d'application, mais nous faisons confiance à la négociation entre les partenaires concernés pour que les sommes ainsi dégagées sur les résultats d'exploitation constituent de véritables primes incitatives et non des augmentations automatiques de salaires.

Nous craignons seulement que le montant de 300 millions fixé pour 1989 - il ne représente que 0,45 p. 100 environ de la masse salariale - ne soit pas assez stimulant pour obtenir l'effet escompté.

C'est pourquoi nous avons déposé un amendement tendant à porter le montant de l'intéressement au niveau de 740 millions de francs, pour atteindre dès 1989 un premier palier significatif de 1 p. 100 de la masse salariale. Il a été déclaré irrecevable, mais nous attachons beaucoup de prix à ce que le Gouvernement le reprenne à son compte.

Il nous paraît primordial qu'à cette occasion une réflexion en profondeur associant des responsables hiérarchiques du ministère, des membres du personnel et des parlementaires débouche, dans le cadre du service public des P.T.E., sur les formules les mieux appropriées pour reconnaître les efforts consentis par les salariés en vue de la modernisation de leur entreprise. Nous sommes persuadés qu'une initiative alliant la concertation et l'imagination, initiative à laquelle nous sommes prêts, pour notre part, à nous associer, entraînerait des répercussions intéressantes pour d'autres secteurs de la fonction publique.

Notre deuxième exigence porte sur la clarification du statut du personnel. Elle doit intégrer les préoccupations suivantes : l'adaptation des salariés à l'évolution des conditions de travail et aux besoins manifestés par les utilisateurs ; la création de nouvelles spécialités professionnelles, qui éviteront le recours, à titre d'expédient, à la sous-traitance ou à la

filialisation ; un aménagement des déroulements de carrière qui favorise les mutations professionnelles et géographiques ; le développement du sens de l'initiative et de la responsabilité.

Notre troisième exigence a trait au développement de la formation professionnelle et au perfectionnement en cours d'emploi.

La formation des personnels constitue un objectif prioritaire pour s'adapter aux mutations technologiques et à l'évolution des besoins du public. Nous aimerions, à cet égard, connaître la politique que vous envisagez pour les prochaines années.

Il nous semble indispensable, en tout cas, que les réflexions du ministère relatives au statut du personnel prennent en compte les efforts entrepris pour améliorer la qualification.

Abordons maintenant le troisième axe de ce qui nous paraît conditionner une politique d'avenir, à savoir l'évolution du statut juridique des P.T.E.

Il ne faut pas se voiler la face. Cette évolution devient inéluctable sous la pression de trois éléments : les progrès technologiques, qui rendent caduques les situations de monopole ; l'entrée en vigueur du marché unique, qui renforcera la compétition entre les différents pays, les concurrents dotés de la plus grande souplesse d'intervention disposant d'un atout majeur ; les mutations institutionnelles, parfois radicales, qu'ont opérées la plupart des grands pays industriels en matière de poste et de télécommunications, qui rendront de plus en plus difficile la possibilité de faire cavalier seul.

Cela étant, le changement pour le changement ne se justifie pas et il est nécessaire d'engager une réflexion sur les modifications qu'il convient d'apporter au statut actuel.

La position de l'Union du centre est guidée par les principes suivants :

Avant de procéder à une quelconque modification institutionnelle, il faut définir les missions que doit remplir le service public en matière de poste, de télécommunication et d'espace ;

Le système actuel de « budget annexe » n'est pas viable, à supposer qu'il l'ait été un jour ;

Il faut clarifier les relations entre le ministère des finances et les responsables hiérarchiques chargés des postes, des télécommunications et de l'espace, en vue d'assurer à ces derniers une marge de manœuvre suffisante pour s'adapter aux conditions du marché et aux impératifs de la concurrence ;

Il faut arriver à une transparence de l'ensemble du chiffre d'affaires de l'« entreprise P.T.E. », en intégrant le budget des filiales et autres services actuellement débudgétisés. Avec un statut juridique offrant plus de souplesse, le système des filiales pourrait constituer un instrument de politique commerciale active et non plus, comme parfois aujourd'hui, un moyen d'échapper aux carcans administratifs et aux prélèvements du budget général.

Quoi qu'il en soit, il importe que la discussion s'engage le plus rapidement possible en associant les principaux partenaires intéressés, à savoir les responsables hiérarchiques du ministère des P.T.E., des responsables du ministère des finances, des parlementaires, des représentants du personnel et des usagers. Mais il faut fixer un terme à la discussion pour éviter de déstabiliser le personnel et pour faire face rapidement aux défis de la concurrence. A cet égard, la fin de l'année 1989 nous paraît être une date limite.

En conclusion, monsieur le ministre, le projet de budget que vous présentez au titre de 1989 contient des éléments intéressants pour l'élaboration d'une politique d'avenir. Mais ils nous paraissent, en l'état actuel des choses, trop embryonnaires ou trop dispersés pour constituer une stratégie cohérente et offensive. Les utilisateurs du service public et le personnel des P.T.E. attendent du Gouvernement un véritable plan de développement et cela d'une manière urgente.

Monsieur le ministre, votre administration nous a habitués à l'idée de « bouger avec la poste ». Mais il faut que la poste et l'ensemble du ministère suivent, de leur côté, les mutations économiques. Cette évolution est largement amorcée. Vous avez maintenant en charge l'espace. Mais c'est le temps qui vous est compté. Il faut aller vite, encore plus vite.

Les députés de l'Union du centre se prononceront sur votre détermination à relever le défi du futur.

M. Claude Birraux. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Dominique Perben.

M. Dominique Perben. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au-delà des discours sur la modernisation de la poste et des télécommunications, au-delà du nouveau « look » moderniste du ministère des P.T.E., la procédure budgétaire nous ramène à la réalité, je veux dire aux contraintes de la réalité.

Seuls les documents budgétaires traduisent l'existence ou l'inexistence d'une politique, d'une ambition. C'est à cette recherche que je me suis consacré et, dès le début de mon propos, je dois avouer ma déception.

Pour le budget de la poste nous devons, me semble-t-il, nous poser trois questions. Quelle politique ce budget fait-il apparaître pour la poste ? Quelle est la poste qu'un tel budget propose aux usagers ? Quel est l'avenir proposé aux postiers ?

D'abord, quelle politique ce budget fait-il apparaître pour la poste ? Que ce soit en termes de missions pour l'avenir, de moyens financiers ou de moyens en formation des personnels, le projet de budget pour 1989 ne reflète pas l'avenir que l'on peut souhaiter pour la poste. Pourtant les résultats quantitatifs et financiers de ces deux dernières années laissaient espérer un montant de crédits d'investissement plus élevé que le montant des crédits de paiement qui sont inscrits dans le projet de budget. Il faudrait pourtant aller vite pour les activités couvertes par le monopole comme pour les autres.

Cette insuffisance budgétaire n'est sans doute que le reflet d'une absence de réponse sur ce que doit être l'avenir de l'institution postale.

Deuxième question, quelle poste peuvent attendre les usagers ? Ceux-ci, en somme les clients, ont besoin de sécurité et de fiabilité. L'excellente image de la poste traditionnelle, la proximité des établissements postaux, le sens du service public traditionnel dans cette grande administration ont besoin, à l'évidence, d'être relayés par une véritable fiabilité des échanges postaux modernes. Le contexte actuel des journées de grève, lourdes de conséquences économiques, aggrave les réticences des entreprises envers un service qui leur est si nécessaire. Entreprises de vente par correspondance, commerçants, industriels, particuliers sont attentifs à ce que nos décisions budgétaires pourrions leur apporter en matière de sécurité. Or il faut bien reconnaître qu'aucun élément de progrès notable n'est inscrit dans le document qui nous est soumis.

En effet, et c'est ma troisième question, quel est l'avenir qui est proposé par ce budget aux postiers ? Le mécontentement actuel prouve un réel manque de confiance. Les interrogations de nombreux fonctionnaires restent sans réponse. Sans doute demain les inquiétudes des chauffeurs seront-elles apaisées dans le souci de sortir de la grève, mais les problèmes structurels demeureront et d'autres catégories continueront à se poser des questions.

Sur le plan financier, l'amélioration de la situation budgétaire de l'Etat n'a pas été mise à profit pour faire un pas significatif à l'avantage de la poste. Sa participation aux missions de l'Etat, le niveau de rémunération de ses dépôts sont toujours autant d'éléments de découragement des personnels. Pourtant, l'année fiscale à venir était l'occasion de refaire un pas en avant. C'est une occasion perdue. Elle l'est pour les personnels, elle l'est pour les usagers.

À plus long terme, l'évolution des tâches au sein du service devrait exiger une véritable réflexion sur la qualification des personnels. Le caractère de plus en plus technique de certains métiers doit entraîner, me semble-t-il, une discussion avec les personnels pour améliorer qualification et rémunération. Ce peut être l'occasion d'une vraie négociation, d'un vrai débat interne, et sans doute d'une meilleure motivation des personnels. Je souhaiterais connaître, monsieur le ministre, vos intentions dans ce domaine.

Dans le secteur des télécommunications, c'est la même absence de réponse aux problèmes d'avenir, ce sont les mêmes occasions manquées d'assainir la situation financière présente.

Il n'est pas nécessaire de revenir longuement sur les atouts dont dispose France Télécom grâce au travail de qualité fourni par ses cadres et ses agents en application d'un programme d'effort national défini au début des années 70. Un réseau moderne, construit récemment, ouvert sur les technologies de l'avenir, une capacité de recherche importante, un personnel jeune et formé, capable de s'adapter, autant d'atouts importants dans la compétition qui s'annonce.

Toutefois, un certain nombre de faiblesses viennent hypothéquer l'avenir de France Télécom. Or, monsieur le ministre, rien dans votre budget ne va dans le sens de leur réduction, bien au contraire. Chacun connaît le niveau d'endettement de France Télécom et les frais financiers qui en découlent. Comparés au chiffre d'affaires, ces frais, de l'ordre de 10 p. 100, sont un handicap. Or on assiste cette année à un nouvel accroissement des prélèvements financiers. Pourtant, l'évolution des recettes fiscales en 1988 et les prévisions pour 1989 auraient dû permettre leur diminution.

La rebudgétisation du C.N.E.S. est renvoyée aux calendes grecques. Par ailleurs, certains engagements financiers imposés à France Télécom n'apparaissent pas clairement dans le document budgétaire. Par exemple, comment sera financée la prise de participation de France Télécom dans T.D.F. ?

Bien sûr, le Gouvernement annonce une stabilisation des prélèvements. Tant mieux, ce ne peut être qu'une bonne chose. Mais alors se pose un problème connexe, celui de la politique spatiale.

C'est toute l'ambiguïté de cette nouvelle organisation ministérielle. Ne va-t-on pas donner demain un fantastique argument pour reprendre les prélèvements, compte tenu de l'importance stratégique et économique de la politique de l'espace ?

Parallèlement à cet accroissement des prélèvements, on notera l'absence de perspective de baisse tarifaire et de réaménagement des tarifs, pourtant nécessaires pour continuer à les rapprocher des coûts réels. Ainsi l'économie française et les particuliers ne bénéficieront-ils pas autant que cela aurait été possible des améliorations de la productivité. C'est dommage, compte tenu de l'importance croissante des communications dans la vie des entreprises.

Pour ce qui a trait aux investissements, on peut, dès cette année, s'interroger pour savoir si on se donne vraiment les moyens de rester dans le peloton de tête des pays modernes. L'augmentation de 1,7 p. 100 des autorisations de programme par rapport à 1988 ne correspond pas à un budget de priorité.

Or de nouveaux enjeux sont apparus, comme la mise en place d'un réseau numérique à intégration de services. Veillons à ne pas reprendre des retards alors qu'une certaine forme de concurrence fait son apparition sur le marché des télécommunications.

En ce qui concerne les personnels qui, comme les clients, doivent bénéficier des efforts de productivité, j'ai observé avec intérêt la poursuite d'une politique de participation et d'intéressement. Au-delà des chiffres, pour l'instant modestes, je souhaite connaître les modalités de sa mise en œuvre. Sera-ce l'occasion d'une vraie réflexion sur la modernisation de l'administration et la prise en compte de l'évolution de ces métiers ou va-t-on - je dirais : confortablement - inventer une érième prime qui sera perçue par la suite comme une autre occasion manquée d'introduire un élément de dynamisme et de justice dans la gestion ?

Enfin, monsieur le ministre, dernier point et sans doute pas le moindre, je n'ai rien trouvé qui me renseigne avec précision sur la façon dont vous comptez adapter France Télécom aux conditions nouvelles de concurrence qui apparaissent inéluctables.

Bien sûr, votre discours sur la nécessité de moderniser l'administration, sur la possibilité de marier souplesse, dynamisme et fonction publique ne peut être que sympathique, mais la réalité est sans doute plus exigeante et ne se réduira pas à une formule oratoire habilement équilibrée.

Qu'on le veuille ou non, l'Europe sera là demain matin. Un certain nombre d'activités traditionnelles vont se trouver sur le terrain concurrentiel. Il faudra que France Télécom puisse se développer sur de nouveaux marchés. Se pose dès lors, en France comme ailleurs, en Allemagne par exemple, le problème de la capacité de gestion de France Télécom. Nous

savons la déception qu'a entraînée l'échec de la charte de gestion. Vous ne pouvez pas ne pas inscrire, monsieur le ministre, votre action quotidienne dans une perspective. Or je constate que ce dossier n'avance pas. Cependant le temps passe, et nos partenaires évoluent. Ce budget est encore un budget sans Europe.

Pouvez-vous nous dire ce que seront les grandes lignes du projet de loi sur les télécommunications, puisque c'est peut-être dans ce texte, annoncé pour l'an prochain, que vous envisagez de répondre ? Dans l'immédiat, en tout cas, je ne vois rien qui nous montrerait où vous voulez aller.

En somme, absence de perspectives, occasions manquées tant pour la poste que pour les télécommunications, de régler les problèmes de charges financières : ce sont pour nous autant de raisons de ne pas voter pour votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Fleury.

M. Jacques Fleury. Monsieur le ministre, avant d'en venir aux réflexions que m'inspire votre projet de budget, laissez-moi d'abord vous dire que nous sommes sensibles à l'importance donnée par le Gouvernement au domaine de l'espace. Je me réjouis au passage du succès du lancement de T.D.F. 1.

La création, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, d'un ministère de l'espace traduit une volonté et une démarche positive que nous devons saluer tant ce secteur est stratégique pour l'avenir de la France.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Jacques Fleury. De plus, son rattachement aux domaines des télécommunications me paraît extrêmement judicieux et devrait être de nature à favoriser une synergie bénéfique entre ces deux secteurs de pointe.

L'annonce par le Premier ministre de l'entrée du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace dans le capital de T.D.F. me paraît également aller dans le bon sens. C'est indiscutablement une mesure qui permettra enfin d'assurer une cohérence de la politique du Gouvernement dans un secteur où la concurrence s'avive et où les enjeux économiques et culturels sont considérables.

J'ai noté avec satisfaction que les crédits accordés au centre national d'études spatiales seront en accord progression par rapport à 1988, et je m'en réjouis. L'effort doit être poursuivi. Encore une fois, la France et l'Europe ont un rôle à jouer dans l'espace : il y va pour une large part de la sauvegarde de leur indépendance.

Quant à la question périodique du financement de l'espace par le budget annexe, à mon sens, l'heure n'est plus aux débats théologiques. Et cela d'autant moins que vous avez désormais la responsabilité d'assurer la cohérence de la politique spatiale du Gouvernement et que vous exercez la tutelle sur le C.N.E.S. avec le ministre de la recherche.

J'ajoute, si j'ai bien compris le sens de l'engagement qu'a pris le Premier ministre de plafonner dès l'an prochain le montant de la contribution du budget annexe au budget général, que toute augmentation de l'enveloppe destinée au C.N.E.S. ne modifierait pas le montant total de la contribution. Selon le principe des vases communicants, cette augmentation se traduirait dès lors, en contrepartie, par une baisse du versement direct au budget général.

Je viens là d'aborder, monsieur le ministre, la première mesure novatrice du budget que vous nous proposez. C'est indiscutablement une mesure positive et je me réjouis que le ministre délégué chargé du budget ait confirmé ce plafonnement, bien qu'à un niveau assez élevé, devant l'Assemblée lors de la séance du 19 octobre 1988.

Au chapitre des satisfactions, je relève également la forte progression des crédits d'investissement. De l'ordre de 4,5 p. 100, soit près de deux fois le rythme de l'inflation, elle est de nature à intensifier l'effort nécessaire si nous voulons soutenir une concurrence de plus en plus vive, moderniser et adapter notre niveau de télécommunications ainsi que notre réseau de bureaux de poste.

Les Français sont très attachés à ce grand service des postes et des télécommunications. Il convient donc de dégager les moyens nécessaires à une satisfaction accrue du public. A cet égard, le récent lancement d'un nouveau produit des services financiers de la poste, Postépargne, va dans

le sens d'une dynamisation du service public, car il s'agit d'un élément essentiel du réseau postal, notamment en zone rurale.

Je voudrais pour terminer, monsieur le ministre, aborder les questions relatives aux personnels. L'actualité nous donne en effet l'occasion de nous interroger sur le rôle et le statut des agents de la fonction publique.

Je me réjouis des mesures nouvelles touchant au régime indemnitaire des agents du ministère. Il est juste que les 450 000 agents de votre ministère, qui contribuent si largement à l'amélioration de la productivité, soient payés en retour. Là encore, le mécanisme d'intéressement, pour lequel une provision de 300 millions de francs est inscrite dans le projet, et la prime de fidélité versée aux agents qui domicilient leur traitement sur un C.C.P., sont des mesures extrêmement positives.

Par ailleurs, je note avec intérêt que les réductions d'effectifs sont très inférieures à celles de 1988, 4 125 contre 6 402, ce qui constitue manifestement une rupture avec le passé et ce qui va dans le bon sens, même si l'on peut considérer cet effort comme encore insuffisant et si notre inquiétude demeure quant à l'importance du recours à la sous-traitance.

J'appelle votre attention sur la nécessité d'opérer un redéploiement judicieux, afin que la qualité du service et les conditions de travail des personnels ne s'en trouvent pas amoindries.

Je le répète, monsieur le ministre, la qualité du service doit être maintenue, mais le projet de budget que vous nous présentez prévoit indiscutablement les moyens que cette exigence nécessite. C'est pourquoi le groupe socialiste le votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je ne sais pas si c'est une coïncidence, monsieur le ministre, mais la discussion de votre budget survient à un moment qui n'est pas vraiment bon pour l'image de marque du service public. J'ose donc vous poser d'emblée la question suivante : de qui êtes-vous le ministre ? Êtes-vous le ministre des usagers de la poste ou celui de l'immobilisme et de l'attentisme ?

M. Jean-Claude Bois. Oiseau de mauvais augure !

M. François d'Aubert. Très franchement, quand on voit ce qui se passe aujourd'hui dans les centres de tri, quand on voit le blocage économique qui en résulte dans un grand nombre de régions, en particulier le Nord, mais maintenant aussi la région parisienne, et dans certaines activités, en particulier la vente par correspondance, secteur d'avenir pour les postes, il y a de quoi être inquiet. J'espère donc que vous prononcerez tout à l'heure des paroles qui nous permettront d'envisager un peu mieux l'avenir, tant pour la poste elle-même que pour les usagers. Mais, pour l'instant, nous n'avons rien vu venir, et nous sommes d'autant plus inquiets que tout cela, en fait, doit être replacé dans un cadre plus général.

Lorsque vous discutez avec des agents des postes, l'une des premières choses qu'ils vous disent, comme tous les fonctionnaires d'ailleurs, n'est-elle pas la suivante : « Puisque M. Bérégovoy nous annonce un trésor de guerre de quarante milliards, pourquoi ne pas y piocher ? »

Dans cette conjoncture, monsieur le ministre, quelle est votre ambition, quels sont vos choix pour l'avenir, c'est-à-dire pour demain, en un mot, quelle est votre politique ?

Aujourd'hui, tous ceux qui s'intéressent à ces deux grands services publics que sont les postes et les télécommunications s'interrogent. Ils ont l'impression d'être en face d'un budget d'immobilisme qui s'inscrit lui-même dans une politique d'attentisme, alors que, partout ailleurs en Europe, ce sont des secteurs qui bougent, c'est le moins qu'on puisse dire, des secteurs en pleine évolution structurelle. Même la Bundespost, qui ne passe pas, pourtant, pour un modèle d'agitation permanente, s'est mise en mouvement. On a l'impression que ceux qui s'en occupent ont mieux compris que vous-même ce que doit être l'Europe des télécommunications et de la poste en 1992, et probablement même avant.

Du bilan de vos premiers six mois, on peut tirer deux conclusions.

D'abord, que si vous avez quand même quelques réalisations à votre actif, c'est parce que vous ne pouviez pas faire autrement ; il s'agissait tout simplement de confirmer des

choix qui étaient bons : ceux de votre prédécesseur. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Cette bénédiction que vous lui avez donnée, il la mérite pleinement ! Et je suis très heureux que vous n'avez pas remis en cause les ouvertures à la concurrence dont il a pris l'initiative : la création des deux réseaux de radio-messagerie et d'un deuxième réseau de radio-téléphone, l'appel à la concurrence pour le câblage, une dérégulation raisonnable et modérée sur les services à valeur ajoutée, l'introduction de la T.V.A. sur les télécommunications. Ce sont là des innovations positives. Dieu soit loué ! vous n'êtes pas revenu en arrière.

En revanche, il est d'autres politiques, elles aussi excellentes, qui avaient été engagées mais qui, apparemment, restent sans suite. C'est le cas de la baisse du prélèvement de l'Etat. Aujourd'hui, ce prélèvement réaugmente.

Ne riez donc pas, monsieur le ministre et messieurs les rapporteurs, sachez compter tout simplement. Le prélèvement de l'Etat passe de 12 à 14,4 milliards de francs, tout compris, c'est-à-dire si l'on y inclut tout ce qu'on met sur le dos des P.T.T., en particulier l'espace.

Vous vous intitulez, le bleu budgétaire en porte la trace, « ministre de l'espace ». Vous êtes surtout - et cela fait plaisir aux autres - le ministre du financement de l'espace, ce qui est beaucoup plus acrobatique et beaucoup plus difficile à gérer que d'être le ministre de l'ensemble de l'espace. Autant de charges qui, dans les années à venir, pèseront fort lourd sur le budget des P.T.T. Comment France Télécom pourra-t-elle y faire face ? En matière d'investissement, tout va très bien pour M. Fleury. Je ne partage pas son avis. Pour la poste, c'est vrai, mais pour les télécommunications on ne saurait être aussi optimiste.

La deuxième politique engagée par votre prédécesseur consistait en une baisse générale des tarifs qui s'appliquait en particulier à l'interurbain. C'était une manière de faire bénéficier les entreprises des gains de productivité de France Télécom. Aujourd'hui, on ne parle plus de cette politique qui est pourtant essentielle pour l'aménagement du territoire puisqu'elle permet en quelque sorte de faire disparaître les distances.

Votre prédécesseur, à notre demande, avait également engagé une politique pour ainsi dire de « moralisation » du minitel rose. Moins de publicité, des règles déontologiques, peut-être la menace d'application d'une surtaxe que nous avions votée l'année dernière. Où en est cette politique ? Cette surtaxe sur le minitel rose, qui doit être appliquée le 1^{er} janvier prochain, le sera-t-elle effectivement ? Moi, je le souhaite.

Enfin, vous avez substitué à la politique d'intéressement entreprise par votre prédécesseur une politique de primes. Elle ne permettra pas, j'en suis convaincu, de faire face aux multiples problèmes résultant des embauches un peu irresponsables de M. Mexandeau en 1982-1983. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) On avait embauché des gens, ce qui était très bien, mais sans leur offrir aucune perspective d'avancement.

Et bien d'autres questions restent sans réponse, aussi fondamentales qu'elles soient pour l'avenir de la poste et des télécommunications.

D'abord, où va la politique du câble ? Vous avez annoncé dix mesures. Sans doute est-ce parce que vous n'avez pas de politique !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Oh ! que c'est précieux !

M. François d'Aubert. J'entends encore M. Mexandeau claironner à cette tribune ! Aujourd'hui, votre ton n'est plus tout à fait le même et lui n'est même pas là ! C'était à propos du plan câble, le 12 novembre 1982, et il disait : « La décision prise est une décision de première grandeur. Je vous rappelle que ni la Grande-Bretagne ni la République fédérale d'Allemagne - sous-entendu, ce sont des nuls ! - n'ont encore pris la leur. » Résultat : il y a aujourd'hui huit millions de raccordables en Allemagne et 700 000 en France !

Et M. Mexandeau se rengorgeait encore : « Il s'agit de dégager les moyens d'une volonté politique et industrielle. Quelle que soit la méthode, je précise que ces investissements seront rentables financièrement et socialement. »

Pour ce qu'il en est de cet engagement, la réponse a été donnée dans le rapport courageux commandé par votre prédécesseur, M. Longuet. Et aujourd'hui, malgré vos dix propo-

sitions, on ne voit pas exactement où va le câble. J'espère que, tout à l'heure, vous irez au-delà de ces deux idées, que n'aurait pas reniées M. de La Palice, à savoir que l'on doit accélérer le taux de pénétration et diminuer les coûts. Encore faut-il y parvenir, et ce n'est pas en énonçant des évidences que vous ferez beaucoup avancer le « schmilblick » !

Deuxième grande question : où va la politique de haute définition D 2 MAC Paquets ? C'est très bien d'avoir lancé le satellite T.D.F. 1, mais qui va « monter » dessus et à quel prix ? Vous demandez 30 millions de francs pour un canal. Si on attend encore quelques semaines, ce sera 10 millions et, dans six ans, quand le satellite sera près de sa mort, peut-être - sait-on jamais ? - y aura-t-il encore preneur à 500 000 francs.

Vous deviez donc, monsieur le ministre, nous apporter quelques précisions.

Par exemple, quelles vont être les relations entre T.D.F. et France Télécom ? Dominique Perben a très justement posé la question : comment allez-vous financer l'entrée de France Télécom dans le capital de T.D.F. ? Sans compter les problèmes humains et sociaux que cela ne manquera pas de poser.

Quels vont être les programmes sur T.D.F. 1 ? La SEPT, c'est très bien, mais ils ont tout juste 1 000 heures de programmes en réserve. Sans compter les problèmes techniques propres à la norme D 2 MAC Paquets qui ne sont pas tout à fait résolus, en particulier ceux que pose le multilinguisme.

Au mois d'août, lors d'une conférence de presse, vous avez déclaré que, d'ici à un mois, tout serait réglé, qu'il y aurait des programmes et que le satellite T.D.F. 1 serait lancé. Je vous accorde que le lancement est réussi. Mais où sont les programmes et quelle est votre politique d'accompagnement ?

Elle va consister à proposer aux gens des antennes qui ne coûteront pas moins de 6 000 francs pièce, auxquels il faudra ajouter les frais d'installation, vraisemblablement 1 000 francs. Ce sont les chiffres donnés par les syndicats professionnels.

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis. Le coût sera de 2 500 francs par antenne !

M. François d'Aubert. Vous faites un signe de dénégation, monsieur le ministre. Signifie-t-il que vous subventionnez les antennes ? C'est une possibilité. Mais il faut nous le dire.

Troisième question : où va la politique des structures ? Mme Tasca nous soumettra bientôt une loi sur l'audiovisuel qui, jusqu'à plus ample informé, ne change pas grand-chose à la répartition des compétences. Vous-même avez annoncé que vous souhaitiez une autorité régulatrice spécifique aux télécommunications. Puis vous avez fait état d'un projet tout à fait contradictoire, qui consisterait à créer une direction de la dérégulation au ministère. Quelles sont réellement vos intentions ? Où comptez-vous aller ? Etes-vous favorable, par exemple, à une évolution de France Télécom vers un statut d'entreprise publique, qui maintienne bien entendu tous les avantages sociaux liés au service public ?

Là aussi, les personnels attendent des réponses. Vous ne pouvez pas rester dans l'immobilisme en attendant que les élections professionnelles soient passées. On nous dit que cette échéance vous bloque. On verra bien. Mais cela ne doit pas empêcher le ministre de faire des propositions et de prendre des décisions.

Enfin, quel sera le rôle de la poste au cours des prochaines années ? *Quid*, en particulier, de son rôle bancaire ? Si l'on veut bien faire les choses, il faut orienter la réflexion sur l'ensemble des réseaux publics bancaires. Mais une initiative bénéfique pour le service public postal consisterait à lui permettre d'accorder des prêts, car le développement bancaire est en quelque sorte le gage du maintien du réseau postal, en particulier dans les régions défavorisées et en milieu rural.

A ce propos, monsieur le ministre, je ne vous épargnerai pas ce vieux leitmotiv qui consiste à dénoncer la manière dont la poste traite parfois les élus locaux. On leur fait d'abord un peu peur, en leur annonçant que si l'agence postale de leur commune ne fait pas tel chiffre d'affaires, ils risquent, dans un an ou dans deux, d'assister à sa suppression ou à sa transformation. Et quelque temps après, de façon généralement assez abrupte, tel maire ou tel conseiller général apprend qu'il y a eu des regroupements dans la distribution du courrier ou dans l'organisation des agences pos-

tales. Dans ce domaine, la concertation n'est pas suffisante. Ce n'est pas la première fois que je le déplore et je ne sais pas si vous arriverez à faire mieux que vos prédécesseurs, mais nous sommes nombreux ici à demander une meilleure concertation.

En résumé, monsieur le ministre, ce que vous nous proposez là, c'est tout sauf une politique, tout sauf une ambition, tout sauf des choix clairs et précis pour l'avenir. Il faut savoir choisir. Dans le domaine des postes, comme en matière de télécommunications, nous ne voyons pas de politique, et c'est pourquoi l'U.D.F. ne votera pas votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais tout d'abord remercier les quelques députés présents ce matin, car ils marquent ainsi tout l'intérêt qu'ils portent aux grands secteurs d'activités dont j'ai la charge : la poste et les télécommunications, auxquels s'ajoute désormais le domaine stratégique de l'espace.

Je remercie également M. Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances, et M. Fourré, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, de leurs analyses rigoureuses et de leurs commentaires pertinents.

Puisque l'actualité m'y invite, monsieur d'Aubert, je vous indique que j'ai participé, hier, au sommet franco-allemand de Bonn. J'ai ainsi eu l'occasion de m'entretenir pendant tout l'après-midi avec mon homologue allemand, M. Schwarz-Schilling, et d'évoquer avec lui tous les sujets de la coopération franco-allemande. Nous avons parlé de l'Europe, monsieur d'Aubert, car l'Europe des télécommunications avance, et la France y a sa part ! Vous aurez l'occasion de lire dans la presse les nombreuses décisions qui ont été prises à l'occasion de ce sommet. Ce soir même, dès la fin de cette discussion budgétaire, je pars pour Athènes rencontrer les autres ministres européens des télécommunications, pour préparer avec eux les prochaines échéances européennes en la matière. Soyez donc rassuré : l'Europe bouge, l'Europe des télécommunications bouge et la France bouge avec l'Europe !

Je vous ai écouté avec intérêt. J'ai trouvé vos propos quelque peu polémiques, bien entendu, mais c'est le genre que vous aviez choisi pour votre intervention. Tout irait mal aujourd'hui et les seules avancées seraient celles qui avaient été préparées au cours des deux dernières années ? Chacun pourra juger, à travers les chiffres du budget et les propositions qui sont faites, qu'il y a là un manque de nuance évident.

Vous n'avez pas peur non plus de la contradiction puisque, dans un propos un peu nouveau dans votre bouche, vous vantez les mérites du service public et vous souhaitez même qu'il se développe. Je vous avais entendu tenir d'autres discours ! *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Dans le même temps, d'ailleurs, vous vantez les non moindres mérites d'une large ouverture à la concurrence, en suggérant une certaine accentuation de la déréglementation, vaste sujet sur lequel nous aurons certainement l'occasion de revenir.

Mais, dans cette assemblée, à l'exception peut-être de M. d'Aubert, chacun est manifestement conscient des enjeux auxquels est confronté mon ministère. Chacun connaît son rôle structurant en matière économique et sociale. En permettant la communication sous toutes ses formes - la parole, l'écrit, les données ou l'image - il constitue un axe majeur de développement pour un pays comme le nôtre. C'est véritablement, je crois qu'on peut le dire, le système nerveux de notre économie.

Dès lors, il est normal que les représentants de la nation cherchent, à travers leurs observations, leurs questions et leurs interrogations à savoir si la France a vraiment toutes les chances de son côté. Je vais m'efforcer, mesdames et messieurs, de vous en convaincre, en tout cas de vous répondre.

Avant d'aborder le projet de budget pour 1989 qui vous est soumis, je veux souligner que, dans la réussite que nous souhaitons tous pour notre pays, il est un facteur impalpable et d'ordre presque psychologique. En effet, la réussite appelle la réussite et, à un moment donné, les comportements individuels et collectifs sont en quelque sorte « transcendés ».

C'est là que se trouve l'intérêt du rattachement à mon ministère de l'espace, pour lequel une structure souple, la délégation générale à l'espace, vient d'être créée. J'attends précisément de ces forces rassemblées, de cette synergie ainsi créée, de ces techniques ainsi maîtrisées qu'elles produisent une dynamique et qu'elles lèvent les cloisonnements et les pesanteurs qui, çà ou là, nous freinent.

J'apprécie que des parlementaires, comme M. Fleury, aient aussi bien compris le sens de cette décision. En créant un ministère de l'espace, le Gouvernement a voulu manifester l'intérêt qu'il entend accorder à ce secteur. La cohérence de la politique spatiale sera mieux assurée, mon objectif étant de mettre en œuvre une politique spatiale ambitieuse et maîtrisée. Nos ambitions, vous les connaissez : Ariane V, l'avion spatial Hermès, Colombus, la filière d'observation de la terre, Spot.

Nos succès sont patents et ont encore été confirmés le mercredi 27 octobre par le lancement nominal, comme disent les spécialistes, du satellite TDF 1. Je cite à dessein ce succès car il illustre ma volonté et, en l'espèce, celle de l'ensemble du Gouvernement, de toujours prendre en compte les retombées industrielles des choix opérés par le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace. En effet, avec TDF 1, c'est l'ensemble de l'audiovisuel grand public français et européen qui est dynamisé.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très juste !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. A ce sujet, M. d'Aubert a tenu sur TDF 1 des propos faisant fi de ce qui s'est passé au cours des dernières années.

Monsieur d'Aubert, si ce projet était si mauvais, il fallait l'arrêter entre 1986 et 1988. La décision prise par le Gouvernement le 31 août de poursuivre le lancement de TDF 1, vous auriez pu la prendre plus tôt, comme vous auriez pu décider d'arrêter ce projet si l'état si catastrophique.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Très bien !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Je ne pense pas, moi, qu'il soit catastrophique.

Vous avez également évoqué un coût de 6 000 francs par antenne. Adressez-vous aux industriels et vous verrez que le coût de l'antenne oscille entre 1 500 et 2 000 francs. Je parle de l'antenne parabolique de 40 à 50 centimètres, nécessaire pour recevoir les émissions. Quant à l'adaptateur D2 Mac Paquet, il coûte 2 000 francs, mais les industriels nous ont indiqué que, dès l'année prochaine, il sera intégré dans les nouveaux postes de télévision.

Telle est la réalité. Il faut faire attention quand on cite un chiffre et savoir exactement ce qu'il en est ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François d'Aubert. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, à la page 6 d'un document professionnel mais rendu public du SIMAVELEC et du CISEP, il nous est indiqué - mais c'est peut-être une erreur - que pour la réception individuelle, le coût total, prix public T.T.C., est de 6 000 francs plus l'installation.

Je souhaite bien sûr que ce prix baisse et si vous avez les moyens d'agir pour qu'il en soit ainsi - ce dont je doute - tant mieux ! En tout cas aujourd'hui tel est le chiffre économique, mais ce n'est peut-être pas un chiffre politique !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. D'abord, je ne sais pas ce qu'est un prix économique. En l'occurrence, il s'agit d'un matériel que les gens pourront acheter chez le fabricant.

Vous savez comme moi, car nous avons eu l'expérience d'autres produits nouveaux - je pense à la télévision couleur, au magnétoscope - qui avaient des prix élevés lors de leur lancement, car l'effet de série ne jouait pas. Les constructeurs

estiment que l'ensemble, adaptateur plus antenne, devrait valoir aux environs de 6 000 francs. Mais ce chiffre baissera vite d'autant qu'une partie de ce prix correspond au coût de l'adaptateur pour la réception et le décodage de la norme D2 Mac Paquet qui sera intégré dans les téléviseurs.

Je vous donne d'ailleurs rendez-vous dans un an, ici même, pour vérifier si les prévisions des industriels se sont ou non réalisées. Mais il s'agit bien de prévisions industrielles.

J'insiste tout de même, puisque j'évoque le projet T.D.F. I sur les programmes de haute définition qui seront distribués à la fin de janvier 1989, si tout va bien dans le déploiement du satellite qui est en cours et qui se passe, pour l'instant, dans de bonnes conditions.

Nous sommes là dans un débat non seulement industriel et économique, mais aussi politique important, puisqu'il s'agit de savoir si l'Europe saura faire prévaloir sa norme - la norme D2 Mac Paquet - face à la norme MUSE japonaise qui risquerait, si nous n'y prenions garde, d'envahir le marché européen. Il y a là un enjeu industriel et économique de grande taille, ainsi qu'un enjeu culturel puisqu'il en va de la diffusion de la culture européenne.

Par ailleurs, à partir du mois de septembre prochain, avec la généralisation du R.N.I.S. - le réseau numérique à intégration de services - à l'ensemble du territoire, ce sont les fabricants d'équipements et les prestataires de services qui vont voir leurs activités se développer.

Je vous indiquerai, dans un instant, quels sont nos investissements prioritaires pour 1989 à la poste et aux télécommunications, mais je peux d'ores et déjà vous dire que le projet de budget 1989 est à la hauteur de nos ambitions. Je pense qu'il permettra à mon ministère de participer pleinement à la modernisation de la France. Permettez-moi simplement de vous indiquer les grandes lignes sur lesquelles je reviendrai dans un moment.

Avec 181 milliards de francs, ce budget est en hausse de 5,5 p. 100 par rapport à 1988. C'est la plus forte progression depuis 1986.

L'enveloppe des investissements - près de 35 milliards de francs - enregistre également le plus fort accroissement depuis 1986.

Les nouvelles mesures indemnitaires et fonctionnelles représentent près de 900 millions de francs supplémentaires par rapport à 1988. Il s'agit, on peut l'affirmer, d'un effort sans précédent. Ces mesures en faveur du personnel s'accompagnent de la plus faible réduction des effectifs depuis 1986, ce qui marque une rupture avec la tendance précédente ; j'y reviendrai d'ailleurs dans un moment.

L'exécution de ce projet de budget réduira la dette de 4 milliards de francs. Je le souligne à l'intention de M. Perben, qui ne semblait pas l'avoir noté. C'est la plus forte réduction de la dette jamais enregistrée.

Pour la première fois, enfin, un processus de clarification des relations financières entre le budget annexe des P.T.T. et le budget général de l'Etat est engagé. Plusieurs d'entre vous ont évoqué la contribution du budget annexe au budget général. Parlons-en !

Je suis un pragmatique et je sais que l'on ne refait pas l'histoire ; on la fait. J'ai bien conscience que des organismes complexes, qui ont un caractère industriel et commercial aussi marqué que la poste et les télécommunications, réclament une vision claire de leur avenir, des bases solides pour planifier les efforts de développement et pour faire de la gestion prévisionnelle. Plusieurs orateurs, notamment M. Vignoble, ont abordé cette question.

Il s'agit d'une exigence légitime et j'y tiens personnellement d'autant plus que je souhaite que ces secteurs d'activité deviennent entreprenants. Ce n'est pas un simple qualificatif dans mon esprit. Il faut que cela se traduise par des actes et je ne me contente pas de vœux pieux.

J'ai donc souhaité que cette contribution, qui s'élèvera à 14,3 milliards de francs en 1989, soit stabilisée. Elle le sera, puisque le Premier ministre en a ainsi décidé pour les trois années 1990, 1991 et 1992. En 1990, la contribution sera ainsi de 13,7 milliards de francs en francs constants, ce qui correspondra à une diminution en francs courants par rapport à 1989. C'est une avancée notable, une rupture par rapport au passé, rupture incontestablement propice à l'éveil de l'esprit d'entreprise.

Cela constitue également une bonne manière d'aborder la période du 10^e Plan, qui nous conduira à l'Europe de 1993. En effet, pour nous Français - comme pour beaucoup d'Européens - le XXI^e siècle commencera, d'une certaine façon, le 1^{er} janvier 1993 au matin, c'est-à-dire presque demain. Tous les responsables de notre pays doivent partager le même sentiment d'urgence. Je souhaite donc que le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace soit prêt pour ce grand rendez-vous historique. Cette préoccupation motive l'essentiel de nos actions et de nos choix. D'ailleurs aucun organisme ne peut survivre dans l'immobilisme ; même les activités les mieux ancrées du service public sont contestées, menacées ou, tout simplement, concurrencées.

Je voudrais, à ce propos, répondre à plusieurs d'entre vous - M. Fourré, M. Fleury et aussi M. Berthelot - qui ont évoqué un problème qui leur tient à cœur - je le comprends - celui de la sous-traitance.

Cette question de la sous-traitance est parfois difficile.

La sous-traitance, il faut bien le reconnaître, est nécessaire à France Télécom pour réaliser certains travaux, notamment les travaux de lignes. D'abord, France Télécom ne possède pas certaines compétences très spécifiques, par exemple pour la construction d'ouvrages de génie civil. Ensuite, la sous-traitance permet de faire face à des variations brutales de production. Enfin, pendant la période de rattrapage du retard en matière de téléphone, France Télécom a suscité la création d'entreprises locales pour la réalisation de travaux et elle peut localement les abandonner brusquement sous peine de créer localement un chômage important.

Je tiens néanmoins à indiquer aux parlementaires qui m'ont interrogé sur ce sujet que cette pratique est en sensible diminution et qu'en aucun cas le service public ne sous-traitera ce qu'il peut faire lui-même à productivité égale. Pour répondre à un commentaire de M. Berthelot, d'après lequel la sous-traitance était en augmentation, je vais citer des chiffres. La sous-traitance pour les lignes, câblage et raccordement, est passée de 70 p. 100 en 1983 à 59 p. 100 en 1987 et 57 p. 100 en 1988. En volume, elle a représenté 2 160 millions de francs en 1983, 1 870 millions de francs en 1987 et 1,5 milliard de francs en 1988. Il y a donc incontestablement une diminution de la sous-traitance par France Télécom.

Voilà donc une mise au point qui me semblait nécessaire, compte tenu des inquiétudes qui se sont manifestées ici ou là.

Le service public, mesdames et messieurs les députés, s'interroge sur sa place et sur son rôle dans l'espace économique et social français, ce qui me semble sain car aucun domaine n'est à l'abri de la compétition.

Il est vrai que la poste et les télécommunications exercent leurs activités dans des secteurs de plus en plus concurrentiels sous certains aspects. C'est notamment pour cette raison, je l'indique à M. Alain Bonnet, qu'il est nécessaire de maîtriser nos tarifs. Ainsi que vous le savez, les tarifs du téléphone n'augmenteront pas en 1989, ce qui correspondra à une baisse en francs constants, et les tarifs postaux se contenteront de suivre la dérive des prix. Je me permets de vous rappeler que les tarifs de la lettre n'ont pas bougé depuis trois ans.

En ce qui concerne l'espace, la concurrence joue également. L'espace a cessé de devenir une grande aventure et il doit maintenant trouver ses propres ressorts économiques pour garder sa position éminente.

Dans le même temps, il est indispensable que le service public conserve la maîtrise des réseaux de communication qui constituent, je l'ai souligné tout à l'heure, le système nerveux de notre pays. Il est tout aussi essentiel que soit réaffirmé le principe d'équité dans la tarification des services rendus. Cela vaut certes pour les télécommunications, mais également pour la poste qui doit assurer son service sur l'ensemble du territoire. Oublier cela serait générer l'injustice sociale et compromettre toute politique équilibrée d'aménagement du territoire, par exemple.

La voie que je propose n'est certainement pas la plus facile, mais elle est la plus réaliste et, à mon sens, la plus efficace. Je souhaite, je le répète, que se développe un service public entreprenant, c'est-à-dire qui sache se mettre au service de ses publics, de ses clients avec une démarche et un esprit d'entreprise. Encore faut-il, bien entendu, disposer des

moyens de cette politique. En d'autres termes se pose la question que certains d'entre vous ont soulevée et à laquelle quelques-uns ont déjà apporté une réponse : le projet de budget pour 1989 est-il à la hauteur de cette ambition ?

Je le crois car, avec 34,6 milliards de francs d'autorisations de programme contre 33,1 milliards de francs en 1988, le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace dispose, parmi d'autres atouts, du premier budget civil d'investissement de l'Etat. La poste voit ses crédits d'investissements progresser de près de 5 p. 100 avec 3,54 milliards de francs. C'est un des meilleurs budgets d'investissement qu'elle ait jamais connus. M. Perben trouve que ces crédits sont insuffisants. Or ils sont en accroissement de 4,7 p. 100 exactement par rapport à 1988. On peut juger que cela est encore insuffisant, mais c'est deux fois plus que l'augmentation du coût de la vie.

J'ai tenu à ce que la poste soit en mesure d'accroître son effort pour mieux accueillir le public. La modernisation des bureaux de poste n'est pas, loin de là vous le savez, sans effet sur les conditions de travail des agents. Un milliard de francs de crédits d'investissement, auxquels s'ajoutent 246 millions de francs de crédits de fonctionnement, concourent à cet objectif de modernisation, tandis que 565 millions de francs vont à la rénovation et à l'extension des bureaux vétustes et que 437 millions de francs sont consacrés à l'équipement du réseau et au programme d'informatisation. Il s'agit, là encore, d'améliorer la qualité du service que l'on doit au public et, dans un même temps, d'offrir les meilleures conditions de travail aux agents.

La poste est un service public, mais elle a aussi, on l'a dit, un caractère industriel et commercial. Elle assure une production. Il est donc indispensable de renforcer également son potentiel de recherche et de développement. Je souligne ce point, car il est essentiel pour l'avenir du service public.

Les crédits consacrés à la recherche et au développement pour 1989 font un bond de 12,5 p. 100 par rapport à 1988 ; 171 millions de francs de crédits d'investissement plus 27 millions de francs de crédits de fonctionnement iront aux études et à la mise au point de prototypes.

Ces priorités ne doivent pas occulter le travail de fond et la constance de notre action dans la voie de la modernisation. C'est ainsi que 682 millions de francs sont affectés à l'équipement des centres financiers et informatiques, que 538 millions de francs vont à la modernisation des acheminements du courrier - cinq centres de tri automatisés seront notamment mis en service en 1989 - ; 346 millions de francs vont au renouvellement du matériel de transport postal et 111 millions de francs à la protection des guichets et à leur sécurité.

En ce qui concerne les télécommunications, elles maintiennent largement, avec 31,1 milliards de francs de crédits d'équipement, leur capacité d'investissement. Notre opérateur public est ainsi en mesure de conforter son avance, de se préparer à l'échéance de 1993 et de consentir l'effort nécessaire là où s'exprime une demande non satisfaite. C'est pourquoi ce projet de budget prévoit, avec 800 millions de francs, une intensification des investissements en faveur des communications avec les mobiles, sujet évoqué tout à l'heure par M. Fourré.

Des investissements dans le téléphone de voiture - Radiocom 2000 - permettront, d'une part, l'extension de la couverture géographique vers des zones non encore équipées et, d'autre part, l'augmentation du nombre des abonnés desservis dans les grandes villes, notamment Paris. Les services de radio-messagerie comme l'Alphapage accentueront également leur progression.

C'est pourquoi le budget 1989 prévoit pour la première fois l'inscription de crédits spécifiques pour le R.N.I.S., au total un milliard de francs. Je précise à M. Alain Bonnet qui a posé cette question que des conventions de partenariat ont été passées avec des sociétés de services pour le développement de services nouveaux comme le transfert de données, la télécopie rapide ou la consultation de banques de données d'images fixes. Nous aurons l'occasion d'en reparler puisque l'inauguration du R.N.I.S. en Ile-de-France a lieu dans quelques semaines.

1989 est donc une date importante pour les télécommunications françaises, puisqu'elle sera l'année de généralisation du R.N.I.S. à l'ensemble du territoire.

M. Vignoble m'a interrogé sur notre politique de communication et de marketing concernant les produits de France Télécom, sujet qui concerne également la poste. J'accorde la plus grande attention à ce problème de communication et d'information sur les produits, notamment sur les produits nouveaux. C'est l'une de mes préoccupations. Elle se traduira dans les prochains mois par des campagnes de popularisation de divers produits nouveaux de très grande qualité que les télécommunications mais aussi la poste sont capables de proposer à nos concitoyens.

J'ai indiqué il y a quelques instants, et j'y reviendrai, que pour le câble se pose aussi un problème très important de promotion commerciale et d'image auquel la plus grande attention doit être accordée.

En ce qui concerne les satellites, 1,2 milliard de francs sont prévus dans ce projet de budget. En effet, les satellites Télécom 1 arriveront à la fin de leur vie utile vers 1991. Il convient donc de prévoir le financement de la génération suivante, les Télécom 2, dont la durée de vie sera nettement plus longue, dix ans, et la capacité supérieure.

Quant à la télématique, elle entre dans l'âge de la maturité. Le montant consacré aux terminaux, 1,1 milliard de francs, est à peu près stable. Il tient compte d'un redéploiement vers les clients professionnels et les entreprises. Je crois que la télématique, grand succès des communications françaises, doit maintenant se développer dans cette voie plus que dans une autre dont on a un peu trop parlé dans la dernière période et qui ne correspond peut-être pas à sa vocation première.

En ce qui concerne le câble, sujet abordé ici même et dans des publications extérieures, notre politique est en cours de redéfinition. J'ai avancé dix mesures susceptibles, me semble-t-il, de conduire à une diminution des coûts et à une rentabilisation des efforts financiers consentis par l'Etat.

M. d'Aubert trouve que ces dix mesures témoignent d'une absence de politique. Là encore, monsieur d'Aubert, je vous donne rendez-vous ici l'an prochain et nous ferons le point ensemble. Ce sont dix mesures de bon sens, qui tiennent compte d'un constat, d'une situation qui a évolué depuis 1982. Incontestablement, le panorama audiovisuel s'est élargi. Lors du lancement du plan câble, la Six et Canal Plus n'existaient pas. Les coûts n'ont pas évolué comme les promoteurs du plan câble le pensaient. Tout cela est une réalité que nous pouvons reconnaître chaque jour. Les difficultés sont survenues ici ou là. Les dix mesures qui se traduisent dès maintenant par des actions devraient permettre d'obtenir une situation plus convenable eu égard aux sommes engagées.

A la fin de 1989, nous aurons installé 1 800 000 prises. Il y a donc un léger retard dû aux difficultés que j'ai évoquées il y a un instant. C'est la raison pour laquelle j'ai formulé ces dix propositions qui, je pense, auront rapidement des effets positifs.

En ce qui concerne l'aspect budgétaire, le maintien des crédits à 3,3 milliards de francs doit nous permettre d'offrir, dans des conditions différentes de celles qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui, des services nouveaux dans toutes les villes concernées par le câble.

S'agissant du service de base du téléphone, 21,3 milliards de francs y seront consacrés ; les investissements sont en particulier destinés à accroître d'environ 800 000 le nombre de lignes, qui passera de 25,7 millions à 26,5 à la fin de 1989. Les investissements porteront également sur l'amélioration du réseau et sur les actions nécessaires à la généralisation du R.N.I.S.

La recherche et le développement en matière de télécommunications connaîtront une relance incontestable, avec un accroissement des moyens dépassant 14 p. 100. Les 2,4 milliards de francs prévus pour 1989 seront utilisés pour la mise au point de nouveaux services de télécommunication et des technologies nécessaires à la préparation de l'avenir.

Comme je vous le disais tout à l'heure, mon ministère est désormais chargé d'assurer la cohérence de la politique spatiale française. C'est une décision à mon avis logique puisque, comme vous le savez, le budget annexe des postes et télécommunications contribue à l'essor de ce secteur stratégique pour la France et pour son économie. Je pense qu'avec cette décision une nouvelle cohérence a été trouvée, y compris sur le plan budgétaire. En 1989, une enveloppe d'investissements en augmentation de 15,5 p. 100 et s'élevant à

5,6 milliards de francs sera attribuée au Centre national d'études spatiales, le C.N.E.S., dont je partage la tutelle avec mon collègue de la recherche, M. Curien.

M. d'Aubert a considéré que ce financement de la politique spatiale par le budget annexe était critiquable. Je ne voudrais pas lui rappeler la décision du Conseil constitutionnel qui a validé ce financement en 1984, mais je pourrais plus opportunément lui rappeler les propos de son voisin qui fut mon prédécesseur, M. Longuet, qui indiquait devant la commission de la production et des échanges lors de l'examen du budget de 1987 : « Il n'est pas anormal que les postes et télécommunications contribuent au financement du C.N.E.S. dans la mesure où les postes et télécommunications bénéficient de ses services, et notamment des services de télécommunications. »

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très bonne citation !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Je suis d'accord avec M. Longuet ; c'est la raison pour laquelle le financement du C.N.E.S. est demeuré dans ce budget.

M. Jean-Claude Bois et M. Michel Lambert. Très bien !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Dès mon arrivée dans ce ministère, j'ai indiqué que je souhaitais donner une perspective forte au ministère des postes, des télécommunications et de l'espace. Ce ministère ne doit en effet jamais oublier que les techniques qu'il développe doivent être mises au service du public, des usagers, des entreprises, mais aussi des agents.

Cette question fut d'une certaine façon évoquée par M. François d'Aubert qui m'a demandé : « De qui êtes-vous le ministre ? » Question intéressante ! Je voudrais faire deux remarques à M. d'Aubert, qui a évoqué quelques mouvements sociaux qui se déroulent dans ce secteur actuellement. D'abord, il n'est pas sûr qu'il ait été très attentif à l'actualité. Je voudrais l'informer que depuis hier le travail a repris au centre de tri de Lille, ce qu'il semblait ignorer.

M. François d'Aubert. Mais pendant ce temps-là, cela bloque à Paris !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Ensuite, je lui précise que je suis le ministre des usagers. Vous savez bien, monsieur d'Aubert, j'ai eu l'occasion de le dire ici même mercredi lors des questions d'actualité, que la poste a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service public. Cela est bien connu et je suis prêt à vous donner tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Je suis donc le ministre des usagers, mais je suis aussi celui du personnel, de tous les agents. Les mesures inscrites dans ce budget que j'ai évoquées et sur lesquelles je reviendrai dans un instant, le prouvent, comme le prouvent ma volonté de dialogue social, qui est une de mes priorités, et les négociations en cours pour débloquer le dernier conflit qui se poursuit encore à Paris.

Pour revenir à mon propos initial, je dirais que j'ai la conviction profonde que les techniques que nous développons peuvent soulager les personnes qui travaillent. C'est pour cela que je souhaite que l'on modernise les bureaux de poste, que l'on informatise les tâches, que l'on introduise rapidement la lecture optique des manuscrits et les systèmes de reconnaissance de signatures et que l'on développe aussi la télé-impression. Voilà la traduction concrète et insérée dans la vie quotidienne que je compte donner à la modernisation. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Le mouvement que nous engageons vers la performance ne doit laisser personne en chemin. La politique de dynamisme et de modernisation doit faire appel aux qualités et en particulier à la créativité des 450 000 femmes et hommes qui travaillent dans ce ministère.

C'est la raison pour laquelle la courbe de réduction d'effectifs qui a été amorcée en 1985 s'inversera en 1989. C'est là aussi une rupture significative par rapport à la période précédente où les suppressions d'emplois ont atteint leur apogée. Les ajustements d'emplois dans le projet qui vous est proposé devaient être limités à 4 125 postes, contre 5 502 en 1988 et 4 631 en 1987.

Mais je suis en mesure de vous annoncer aujourd'hui qu'en ce qui concerne la poste, j'ai obtenu du ministre délégué chargé du budget l'autorisation de réduire à 1 275 et

non à 1 800, chiffre initialement prévu, les reprises effectives d'emplois à la poste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette mesure conduira donc en 1989 à une possibilité de surnombre de 525 emplois et situera ainsi l'ajustement à la poste à un taux de 0,4 p. 100, c'est-à-dire presque quatre fois moins que la norme initiale de 1,5 p. 100 fixée par le précédent gouvernement. Cette mesure me paraît significative de la reconnaissance de nos contraintes propres de gestion.

M. Michel Lambert. C'est une très bonne mesure !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Elle s'inscrit, dans tous les cas, dans le sens de l'action que je veux mener pour développer la prise en compte de la spécificité de ce grand secteur public.

Pour la première fois, le personnel sera aussi associé aux gains de productivité dégagés ; une enveloppe de 300 millions de francs est réservée à cet effet. Je voudrais préciser, notamment à l'intention de M. Fourré et de M. Vignoble, que le mécanisme d'intéressement ainsi engagé va bien au-delà d'une simple mesure nouvelle en faveur du personnel qui viendrait se superposer à d'autres mesures. Ce mécanisme constitue pour moi un élément extrêmement important d'une politique du personnel dont je souhaite qu'elle devienne un exemple d'une fonction publique moderne et rénovée. En ce sens, l'enveloppe pour 1989, monsieur Vignoble, ne doit constituer qu'une base, et je suis prêt à toutes les concertations avec le Parlement, notamment avec l'Assemblée nationale, pour que cette question de l'intéressement et toutes celles qui concernent l'évolution de la poste et des Télécom puissent être discutées avec les parlementaires avant même l'élaboration du projet de budget pour 1990.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Pour ce qui est de la répartition de cette prime, question abordée par M. Bonnet, je suis favorable à l'adoption de critères simples qui seront définis avec les représentants du personnel. Pour vous donner un avis personnel, je pense qu'en 1989 il serait bon que cette prime soit uniforme.

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Ce serait une façon de simplifier les choses, sans préjudice du résultat des discussions qui seront engagées avec les représentants du personnel pour les années suivantes.

M. Jacques Fleury. Très bien !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Ces deux mesures nouvelles que je viens d'évoquer, réduction des effectifs et prime d'intéressement, sont de l'ordinaire mais le projet de budget pour 1989 comprend d'autres points sur lesquels je voudrais insister.

Au titre de la revalorisation des indemnités, 17,5 millions de francs sont inscrits pour les télécommunications et 56 millions de francs pour la poste. Bien entendu une part importante correspond aux ajustements annuels ou biannuels fixés pour l'ensemble de la fonction publique, mais cela nous permettra de revaloriser de 23,7 p. 100 l'indemnité de guichet. Cette mesure, qui s'élève à elle seule à 20 millions de francs, concerne 52 000 agents qui, vous le savez, ne ménagent pas leurs efforts pour accueillir le public et lui proposer un service de qualité.

Un autre point a trait aux transformations fonctionnelles pour lesquelles les télécommunications consacreront 71 millions de francs et la poste 90,9 millions de francs. Ces transformations d'emploi ont deux finalités : d'une part améliorer l'encadrement et, d'autre part, maintenir les possibilités d'avancement du personnel par un repositionnement des âges.

Si l'on ajoute à cet ensemble la nouvelle prime servie aux agents en activité qui domicilient leur traitement mensuel aux C.C.P., les mesures nouvelles spécifiques aux personnels de la poste et des télécommunications représenteront en 1989 un montant de l'ordre de 900 millions de francs. Vous reconnaîtrez que cette somme est très élevée.

Mesdames, messieurs les députés, le budget qui vous est soumis aujourd'hui est un budget dynamique. Il permet au ministère des postes, des télécommunications et de l'espace de préparer dans de bonnes conditions l'échéance du grand marché unique de 1993 et de relever, comme le souhaite M. Vignoble, le défi du futur.

Ce ministère, qui dispose d'atouts certains, a aussi besoin d'être sûr de lui-même. Il le sera d'autant plus que son action ne sera entravée par des querelles de nature parfois presque théologique. Je vous demande donc de lui donner les moyens de valoriser et d'optimiser les services rendus au public, de répondre toujours mieux aux besoins des clients et de satisfaire les demandes quotidiennes des Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions. J'espère que Mmes et MM. les députés qui les poseront respecteront la règle de concision qui s'impose.

Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre, ma question comprend deux volets.

Votre prédécesseur avait pris un certain nombre d'orientations concernant les téléports. A votre arrivée, vous avez marqué un stop. Comptez-vous donner à nouveau le feu vert, dans quelles conditions et pour quels objectifs ? Les zones frontalières peuvent-elles espérer jouer un rôle moteur dans la perspective européenne et compte tenu de notre avance technologique ?

Le rapport Sauther, dont la presse s'est fait l'écho mais qui paraît inaccessible aux parlementaires, semble accréter l'idée de l'échec du plan câble. Je ne porte pas de jugement, mais je m'interroge, comme je vous interroge, et je fais plusieurs constats.

Le nombre de lignes installées est faible par rapport au plan initial. Pourquoi ?

Le coût des investissements est trop élevé. Pour quelles raisons ?

Le retard pourrait conduire les opérateurs partenaires à demander des indemnités de retard à la D.G.T. Si oui, combien ?

Le nombre d'abonnés est faible. Le coût de l'abonnement en est-il la seule cause ?

Enfin, pour remédier au faible nombre d'abonnés, la D.G.T. aurait créé une direction de l'image dans le but de promouvoir des chaînes thématiques. Est-ce le rôle de la D.G.T. de se lancer dans la production ? En a-t-elle les compétences ? Quel en serait le budget, pour quels investissements et avec quel financement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur le député, votre première question concerne les téléports, que je préfère appeler les zones de télécommunications avancées pour qu'il n'y ait pas de confusion avec une certaine conception qui n'est pas la nôtre.

Si, à l'avenir, des besoins se manifestent, appuyés sur des études économiques précises, des zones de télécommunications avancées pourront être étudiées en partenariat sur des sites dont le nombre serait bien sûr limité.

Mais je précise bien - et c'est pourquoi il ne faut pas qu'il y ait d'erreur de terminologie - que ces projets ne doivent conduire ni à un détournement de trafic au détriment de l'opérateur public de télécommunications ni à une remise en cause du principe de base auquel nous tenons beaucoup, qui est celui de la péréquation des tarifs. Les projets devront donc être conformes à la réglementation et les zones de télécommunications avancées devront être considérées comme des sites où le développement économique justifie une priorité d'investissement ou la mise en œuvre de solutions particulières.

Dans ce contexte, il n'est pas exclu que des projets intéressants des zones frontalières puissent être examinés si elles remplissent les conditions que je viens d'évoquer.

En ce qui concerne le câble, votre seconde question prolonge d'autres interrogations. J'ai entendu dire ici ou là que France Télécom se désengageait du câble. Or les chiffres que je vous ai cités tout à l'heure montrent le contraire, l'objectif étant d'aboutir à environ six millions de prises d'ici à une dizaine d'années. A la fin de 1988, ce sont près de 4 milliards de francs qui auront été dépensés, mais il a paru nécessaire - je le précisais il y a un instant - face aux difficultés rencontrées de réorienter la politique du câble pour améliorer les

perspectives commerciales et financières du programme en partenariat avec les différents acteurs concernés, qu'il s'agisse des câblo-opérateurs ou des municipalités.

J'ai proposé, je le répète, de poursuivre l'effort de réduction des coûts d'investissements techniques et commerciaux, d'accroître la flexibilité des investissements, de demander aux opérateurs de participer au financement de l'accroissement du nombre de canaux - ce qu'ils demandent souvent - et de réexaminer la politique commerciale au plan des tarifs et aussi au plan de la promotion.

Monsieur Birraux, je vous rappelle que le démarrage du plan câble a été effectivement plus lent que prévu, notamment du fait des fournisseurs. Mais le retard se réduit progressivement, puisqu'il y aura, à la fin de 1989, 1,8 million de prises installées.

Quant aux coûts d'investissement, ils sont en voie d'optimisation, grâce à une meilleure ingénierie, souvent plus simple, et à un meilleur choix des zones à câbler. Il y a effectivement quelques efforts à faire dans ce sens.

Par ailleurs, je vous précise que si des pénalités peuvent être réclamées par les opérateurs, inversement, France Télécom peut en réclamer pour le retard de la commercialisation.

Quant au nombre d'abonnés, il est vrai qu'il croît moins rapidement que prévu. Cela est dû essentiellement à l'insuffisance des chaînes thématiques. Ce que veulent les téléspectateurs - cela apparaît très clairement aujourd'hui, mais n'avait peut-être pas été prévu au départ -, c'est plus de chaînes thématiques françaises et moins de chaînes généralistes étrangères, qu'ils trouvent souvent dans les bouquets de programmes que leur distribuent les câblo-opérateurs. C'est pour cette raison, je le répète, que je veux relancer la promotion du câble, localement et nationalement. Il faut que le câble redore, en quelque sorte, son blason.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, je précise que France Télécom n'a pas l'intention, car ce n'est pas dans sa mission, de se lancer dans la production de programmes.

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Dominique Perben, pour poser la question de M. Legros.

M. Dominique Perben. Monsieur le ministre, permettez-moi d'abord de présenter les excuses de mon collègue Auguste Legros qui, retenu à la Réunion, m'a demandé de vous communiquer la question qu'il souhaitait vous poser.

Un grand hebdomadaire a rappelé récemment la grave injustice qui frappe les usagers du téléphone dans leurs communications entre la métropole et les départements d'outre-mer. En effet, une communication de cinq minutes en direction des départements d'outre-mer peut coûter jusqu'à 52,35 francs, alors qu'une communication de la même durée en direction d'un pays européen revient à 22,50 francs pour l'usager, quelle que soit la distance.

Cette tarification pose pour nos compatriotes un double problème. D'une part, pour les familles et les particuliers qui sont confrontés au problème de la séparation familiale, le téléphone est souvent le seul lien vivant. Les tarifs exorbitants entraînent alors de graves difficultés pour des familles souvent démunies. D'autre part, pour les entreprises, les tarifs élevés du téléphone sont un facteur considérable de renchérissement des coûts et rendent ainsi encore plus précaire la position concurrentielle des entreprises sur place dans la bataille du grand marché unique de 1993.

Les départements d'outre-mer font partie de la Communauté économique européenne au même titre que les autres départements français. Ils devraient donc bénéficier au moins des mêmes conditions de départ.

Vous venez de nous dire que votre ambition est de préparer au mieux le rendez-vous de 1993. Dans le rapport de notre collègue Alain Bonnet, il est rappelé que l'une des priorités de France Télécom est de réduire le coût d'utilisation du téléphone, en modernisant la tarification, en prenant en compte davantage la durée et de moins en moins la distance.

Je me permets, par ailleurs, de vous rappeler que les satellites utilisés pour les communications intercontinentales sont lancés depuis un département d'outre-mer.

Conscient des problèmes techniques que des modifications de tarification peuvent entraîner, mais conscient aussi de la bonne santé financière des télécommunications et des pas

déjà entrepris dans la bonne direction par le gouvernement précédent, je souhaiterais connaître les intentions de votre ministère en la matière.

Ainsi, ne serait-il pas envisageable, dès 1989, de réduire de manière significative les disparités tarifaires existant entre Communauté économique européenne et départements d'outre-mer, afin de permettre à nos entreprises de mieux préparer le rendez-vous de 1993 et d'atténuer un peu pour nos concitoyens les problèmes posés par l'éloignement familial ? La période des fêtes qui s'annonce serait, monsieur le ministre, une occasion idéale pour procéder à un test grandeur nature d'une nouvelle tarification moderne et ambitieuse.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur le député, la question que vous posez concerne effectivement directement nos compatriotes de l'outre-mer.

Les communications téléphoniques avec les départements et territoires d'outre-mer requièrent des moyens spécifiques coûteux : satellites et câbles sous-marins. Cela explique le coût des communications qui peut sembler relativement élevé. Cependant, je vous ferai observer que ce tarif est très nettement inférieur à celui des communications internationales pour des distances équivalentes. Avec un département d'outre-mer, le coût d'une communication de cinq minutes est d'environ quarante-cinq francs, alors que, avec l'île Maurice, par exemple, ce coût est de plus de quatre-vingt-quinze francs. Un effort certain est donc fait.

Je précise, par ailleurs, que des efforts ont été engagés pour accorder des tarifs réduits favorables dans certaines circonstances. Ainsi, le tarif le plus bas, le « tarif bleu nuit », est de 16,06 francs pour cinq minutes de communication avec un département d'outre-mer, ce qui est à peine plus cher qu'une communication interurbaine en métropole, dont le coût est de 14,60 francs pour la même durée. Les chiffres que je viens de vous donner montrent qu'en matière de télécommunications, des efforts réels sont faits pour tenir compte de la spécificité de l'outre-mer. Bien entendu, je suis ouvert à la réflexion et à la discussion. Mais il me semble quand même, dans un premier temps, difficile d'aller bien au-delà.

Bien que vous n'en ayez pas parlé, permettez-moi de vous signaler qu'en matière postale, des efforts importants sont également réalisés, puisque, pour les départements d'outre-mer, les tarifs postaux sont ceux appliqués en métropole. Pour les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales, un certain nombre d'avantages sont consentis aux habitants de ces régions.

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre, notre première question portera sur les conditions de travail des agents des P. et T. Ces 450 000 agents qui dépendent de votre ministère sont, en effet, comme vous le savez, monsieur le ministre, très attachés à leurs conditions de travail.

Je pense tout d'abord à ceux qui travaillent dans les centres de tri et qui sont très attachés à la valorisation de leurs tâches, à la formation pour appréhender les technologies nouvelles. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour améliorer ces conditions de travail ?

Je pense également aux agents qui travaillent dans les très nombreux bureaux de poste. Plusieurs d'entre eux, dans mon département, me faisaient valoir récemment qu'un grand nombre de jours de congé en retard ne pouvaient être pris. Un recours important est fait aux auxiliaires pour assurer des remplacements, mais dans de nombreux cas les auxiliaires ne sont pas disponibles ou les crédits manquent pour les rémunérer. Il arrive aussi que les titulaires doivent assurer la formation des auxiliaires souvent très peu, voire pas du tout, qualifiés, sur leur propre temps de travail, ce qui, naturellement, ne contribue ni à l'amélioration de leurs conditions de travail ni à celle du service rendu au public.

La seconde partie de ma question portera sur les personnels qui travaillent dans les bureaux de poste. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour améliorer leurs conditions de travail ?

J'évoquerai enfin brièvement la question de leur sécurité, à laquelle je sais que vous êtes très attaché, monsieur le ministre. Où en est la mise en œuvre des mesures que vous avez décidées, je crois, pour accueillir la sécurité des agents qui travaillent dans les bureaux de poste au contact du public ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur Sueur, comme vous le savez, je suis particulièrement attentif aux conditions de travail et aux conditions de vie des agents du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace.

Je peux vous indiquer, par exemple, que j'ai décidé récemment la création d'un programme de 1 500 logements à Paris, alors même - je l'ai indiqué tout à l'heure - que le projet de budget pour 1989 prévoit plus de 900 millions de francs d'ajustements indemnitaires et catégoriels, ainsi que des mesures d'intéressement. L'attention que je porte aux personnels se traduit donc par des chiffres très précis.

S'agissant du problème plus spécifique que vous avez évoqué, j'estime que l'amélioration des conditions de travail dans les centres de tri nécessite trois grandes catégories d'actions.

Première catégorie d'actions : la poursuite de l'automatisation du tri. La poste modernise le traitement manuel du courrier à l'aide de l'automatisation. Le premier plan d'automatisation qui a démarré en 1976 s'achèvera en 1990. Le deuxième plan concernera notamment les lettres manuscrites, les grosses lettres et les paquets. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Actuellement, 83 centres sur 98 ont été rénovés pour offrir aux agents les meilleurs conditions de travail en matière d'espace et d'hygiène.

Deuxième catégorie d'actions : la modernisation de la manutention. Parallèlement à l'automatisation du tri, la poste entend de traiter par conteneurs le courrier mécanisable pour améliorer à la fois la productivité et les conditions de travail.

Par ailleurs, la conception des bacs et des caissettes a été modifiée pour tenir compte de la féminisation du personnel de la manutention. Quand on visite un centre de tri, on s'aperçoit que certaines manœuvres, à l'évidence, n'ont pas été prévues pour du personnel féminin.

Enfin, troisième volet : je crois que le fonctionnement d'organes paritaires permet de compléter ce dispositif. L'ensemble des centres de tri sont dotés de comités d'hygiène et de sécurité, auxquels participent de droit les médecins de prévention. La majorité des problèmes examinés par ces comités sont résolus au niveau le plus fin, c'est-à-dire au niveau de l'établissement.

Telles sont les mesures auxquelles je compte m'attacher pour moderniser et améliorer les conditions de travail dans les centres de tri.

L'autre sujet, c'est-à-dire les dispositions à prendre pour améliorer les conditions de travail et de vie dans les bureaux de poste, constitue évidemment aussi l'une de mes préoccupations essentielles. J'ai demandé plusieurs études sur cette question. Je peux vous dire pour l'instant qu'un programme de 5 milliards de francs est prévu sur quatre ans pour moderniser les bureaux, et notamment pour améliorer les conditions de travail des agents.

S'agissant des moyens de remplacement que vous avez évoqués, ils sont calculés en fonction de la charge effective des bureaux. Pour la rémunération des auxiliaires, il est prévu 1,4 milliard de francs - somme importante - pour 1989. Lorsque les études que j'ai demandées seront prêtes, je suis prêt à venir traiter, devant la commission de la production, de ce sujet qui me tient beaucoup à cœur, parce que, comme je le soulignai tout à l'heure dans mon intervention, il concerne à la fois, au plan interne, les postes et télécommunications, c'est-à-dire les agents, mais aussi l'extérieur, puisqu'il rejaillit sur la qualité du service qui est rendu aux usagers.

M. le président. La parole est à M. Gaston Rimareix.

M. Gaston Rimareix. Ma question, monsieur le ministre, portera sur votre politique spatiale.

La coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique spatiale par votre ministère est un facteur de cohérence et d'efficacité, et nous nous en réjouissons tous. La

création de la délégation générale à l'espace renforce encore avec souplesse l'approche globale de la politique spatiale française et l'entrée annoncée de France Telecom au capital de T.D.F., et le partage clair des responsabilités entre les deux sociétés avec un opérateur industriel unique, va dans le même sens.

A ce sujet, monsieur le ministre, je tiens à vous féliciter, et à travers vous, à féliciter tous ceux qui ont contribué au lancement de TDF I. Mettant fin à plusieurs années de tergiversations, vous avez défini des orientations claires et pris une décision rapide qui doit permettre à la France de relever les défis de la concurrence étrangère. Il s'agit en effet d'enjeux technologiques, industriels, économiques, mais aussi stratégiques et culturels fondamentaux - cela a déjà été dit - tant dans le domaine des lanceurs que dans celui des satellites de télédiffusion directe.

Les marchés mondiaux, dans ces deux domaines, sans parler des industries en aval - notamment la télévision à haute définition - sont de plusieurs dizaines de milliards, et les chiffres figurent dans les rapports. Mais la concurrence mondiale avec les Américains, avec les Japonais, voire avec les Soviétiques ou les Chinois, sera de plus en plus forte. Les investissements à réaliser pour rester dans la course à l'espace, tant pour les lanceurs que pour les satellites sont importants : 30 milliards pour la seule Ariane V, par exemple.

Ma question, monsieur le ministre, est donc la suivante :

Quelles sont les perspectives de notre industrie spatiale dans les années à venir et quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement français, en liaison avec les gouvernements européens concernés, pour faire face à la concurrence étrangère, notamment pour les lanceurs ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur Rimareix, je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler du grand succès que représente pour l'Europe et pour la France le lanceur Ariane.

Quelques chiffres montrent bien l'étendue de ce succès. A ce jour, Arianespace a enregistré soixante-sept contrats de service de lancement, répartis auprès de vingt-cinq clients dans le monde entier. Après le dernier lancement V 26 du 27 octobre, dont vous venez de parler et qui a vu le succès du lancement de T.D.F. I, trente-huit satellites restent à lancer, pour un montant voisin de 14 milliards de francs. Je précise que 50 p. 100 de ces satellites sont des satellites européens.

Ariane 4 est d'ores et déjà assuré de lancer trente-cinq satellites représentant des commandes fermes, et une vingtaine d'autres font l'objet de réservations alors que, bien entendu, les négociations ne sont pas terminées.

On peut dire qu'Arianespace s'est affirmé comme un leader mondial des services de lancement, en acquérant près de 50 p. 100 du marché mondial. Mais, comme vous l'avez signalé, la concurrence s'avive et, en matière d'espace et de lancement de satellites, il faut penser longtemps à l'avance.

La concurrence américaine, après un temps de flottement est en train de s'organiser. On peut même dire qu'elle s'est déjà réorganisée. La Chine propose un lanceur Longue Marche 3 à des prix que certains qualifient de dumping. Je ne sais si c'est le cas, mais les prix sont réellement très bas. Quant à la concurrence soviétique, elle pourrait se concrétiser avec le lanceur Proton, et éventuellement le SLX 16.

Le lanceur Ariane 4 qui va succéder aux précédentes générations de lanceurs Ariane et dont le premier vol de qualification a eu lieu le 15 juin dernier, a été un succès total. Il entrera en service commercial à partir de 1989. Son exploitation se poursuivra jusqu'en 1998.

Le lanceur Ariane 5 qui lui succédera permettra de placer en orbite de transfert géostationnaire des charges de 6 800 kilogrammes, pour un coût unitaire d'objectif inférieur de 10 p. 100 à celui de la version la plus puissante d'Ariane 4. Dans ces conditions, compte tenu de sa capacité d'emport, Ariane 5 permettra, par rapport à Ariane 4, une réduction du prix du kilogramme en orbite d'environ 40 p. 100.

Autant vous dire que, devant cette concurrence qui, effectivement, s'avive et face à laquelle nous devons rester très vigilants, les Français et les Européens semblent donc dans une situation plutôt favorable.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur les services financiers de la poste.

En effet, lors de la conférence de presse que vous avez tenue au mois de juin dernier, vous avez déclaré : « Je souhaite que la poste dispose de moyens dans le domaine bancaire, afin de faire face à la concurrence ». Je souscris, pour ma part, totalement à cette déclaration. Je crois, en effet, qu'il est tout à fait nécessaire d'élargir la gamme des produits financiers offerts par la poste à ses usagers.

L'un de vos collègues du Gouvernement rappelait, il y a peu de temps, que les Français pouvaient ouvrir des comptes auprès des perceptions. C'est une excellente idée, mais une autre idée, non moins excellente, consisterait à les inciter à s'adresser à la Poste pour se voir offrir un certain nombre de prestations à caractère financier que je souhaite aussi nombreuses que possible.

Pourquoi ?

Parce que le service public de la poste existe dans tous les cantons de France, dans toutes les communes, dans tous les villages, dans le moindre hameau. Chaque citoyen français est, chaque jour, relié à la poste par son préposé. Il y a là un service public incomparable, qui dispose du réseau le plus dense et le mieux adapté pour offrir ses services financiers.

Monsieur le ministre, quelles dispositions avez-vous déjà prises et quelles dispositions allez-vous prendre à l'avenir pour mettre en œuvre les intentions dont vous avez fait part dès votre prise de fonctions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur Sueur, bien entendu, je pense que la poste, du point de vue que vous évoquez, a une place irremplaçable.

J'entends rappeler devant la représentation nationale mon attachement aux services financiers de la poste. L'existence de ces services, souvent critiquée, parfois combattue, même, avec une certaine violence, correspond, à mon sens, à une nécessité économique et sociale.

C'est une nécessité pour les 8 400 000 titulaires de C.C.P. comme pour les 20 millions de détenteurs de compte d'épargne qui font confiance à la poste et qui ne souhaitent pas, à l'évidence, la disparition de ces services.

C'est aussi une nécessité pour la collectivité nationale. N'oublions pas que la poste finance, à travers ses 450 milliards de francs de dépôt, la trésorerie de l'Etat et des collectivités locales, mais aussi le logement social par l'intermédiaire des fonds de la Caisse nationale d'épargne.

C'est enfin une nécessité pour la poste elle-même, car la disparition des services financiers ou leur amoindrissement signifierait la disparition d'une grande part du réseau, la suppression d'emplois et des pertes financières très élevées.

Je souhaite donc que les services financiers de la poste se développent.

Dans ce domaine comme dans d'autres, l'absence d'innovation et d'objectifs dynamiques se traduirait par un recul, puis par un déclin progressif. Pour cette raison, une réflexion stratégique est actuellement menée par mon administration, à ma demande. Sans préjuger du résultat, je peux vous dire d'ores et déjà que je souhaite voir les services financiers de la poste développer leurs activités en fonction de trois caractéristiques.

En premier lieu, la poste doit mettre en œuvre des services de qualité, qui répondent aux besoins effectifs de la clientèle. Le lancement de Postépargne, il y a quelques semaines, montre que la poste sait moderniser ses prestations et offrir des services nouveaux.

En deuxième lieu, les services financiers de la poste doivent offrir une gamme de produits qui satisfasse tous les besoins de la clientèle, y compris certains produits qu'ils n'offrent pas encore aujourd'hui. Nous aurons, je pense, l'occasion d'y revenir.

En troisième lieu, ces services doivent mettre en œuvre une stratégie de développement en fonction des échéances européennes de 1993. A cet égard, la poste devra prendre toute la place qui lui revient dans le futur paysage financier européen d'après 1992 et, éventuellement, rechercher toutes les synergies possibles avec d'autres réseaux.

Voilà, monsieur Sueur, ce que je peux vous dire pour le moment. Cette politique devrait conduire les services financiers de la poste à poursuivre leur action de façon encore plus vigoureuse au service de ses clients et de la collectivité nationale tout entière.

M. le président. La parole est à M. Daniel Chevallier.

M. Daniel Chevallier. Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur l'organisation des services postaux en zone de montagne.

Votre ministère et les actions qui en dépendent doivent, compte tenu des défis à relever, continuer à prendre une dimension européenne - nous en avons déjà parlé. À côté de ces grands problèmes contemporains, les services des P.T.E. assurent un rôle irremplaçable dans l'aménagement de notre territoire et plus particulièrement en zone de montagne.

C'est pourquoi je profite de ce débat budgétaire pour rappeler - et ce rappel, je devrais le faire à tous les ministres qui ont à gérer l'organisation des services publics - qu'il existe une loi dite « loi montagne » votée à l'unanimité en 1985 et qui dispose entre autres, dans son article 1^{er} que « l'adaptation et l'amélioration des équipements et des services doivent procurer aux populations montagnardes des prestations comparables à celles qui sont accessibles sur le reste du territoire national ».

Cela signifie par exemple que, plutôt que d'exiger que l'utilisateur vienne au service, il serait plus normal que ce soit le service qui se déplace vers l'utilisateur, ce qui aurait pour avantage considérable la rupture de l'isolement dans ce milieu.

La « loi montagne » a institué la pluriactivité pour les actifs résidant dans ces régions. Ne serait-il pas possible que vos services engagent une large concertation pour faire en sorte que la polyvalence des services publics - vieux serpent de mer, c'est vrai - soit enfin abordée sur le fond, afin d'abattre le cloisonnement excessif des administrations ?

Pourquoi votre ministère peut-il et devrait-il jouer un rôle primordial en ce domaine ? Parce que c'est un de ceux qui, de nos jours, quadrille le mieux l'espace rural et que vos services, vos agents, sont encore ceux qui maintiennent, par leur présence et leur efficacité, un équilibre difficile entre rentabilité économique et rentabilité sociale et humaine. Cet équilibre, nous le savons tous, doit être assuré et maintenu au nom de la solidarité entre régions et départements français.

Monsieur le ministre, si vous acceptiez de prendre en main ce problème et que vos services répondent à ce défi, défi modeste mais plein d'espoir pour les populations concernées, les montagnards de notre pays vous en seraient tout particulièrement reconnaissants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur Chevallier, vous le savez, je l'ai déjà dit en commission, je souhaite que la poste concoure à la vitalité des zones rurales, et notamment des zones de montagne. Cela fait bien évidemment partie de ses missions de service public. Permettez-moi cependant de faire un constat, non pas pour amoindrir la portée de votre propos, mais pour bien préciser dans quel cadre le problème se pose.

Actuellement, plus de 1 600 agences postales ont un trafic moyen quotidien inférieur à trente minutes, dont un millier ont un trafic inférieur à quinze minutes.

Il faut bien avoir ces chiffres présents à l'esprit.

Je souhaite que le maintien de ces établissements se fasse avec un taux d'activité minimum. Il faut donc essayer de les réanimer, en particulier d'y développer les services financiers. C'est la raison pour laquelle je vais mettre en œuvre une politique qui vise à mieux former les agents concernés à l'offre des services financiers de la poste.

Très concrètement, lorsqu'un établissement rural verra son activité chuter aux niveaux que je viens d'évoquer, au lieu de décider une fermeture brutale, le responsable départemental fera, en liaison avec les élus, un diagnostic, puis, après une formation aux services financiers de l'agent concerné, on observera le trafic de l'établissement pendant une période suffisamment longue, un an à dix-huit mois, avant de prendre une décision nouvelle.

Je compte sensibiliser et associer plus étroitement les élus locaux à ces actions, qui seront de véritables opérations de revitalisation des établissements postaux à travers les services

financiers. En revitalisant ces établissements, on revitalisera aussi le tissu rural. C'est, je crois, votre souhait, souhait que partagent de nombreux élus locaux.

Vous avez par ailleurs évoqué la polyvalence. Elle ne concerne pas seulement mon ministère. J'ai l'intention de prendre des contacts - j'ai d'ailleurs déjà commencé à le faire - pour voir de quelle façon elle peut s'exercer entre les différents ministères au niveau le plus décentralisé.

S'agissant plus précisément de l'implantation des services postaux dans les zones de montagne, j'entends, bien entendu, faire appliquer pleinement l'esprit et la lettre de la loi du 9 janvier 1985 qui a créé dans les zones de montagne une commission départementale d'amélioration des services publics.

Cette commission, qui comporte des élus locaux et des représentants du milieu économique local, doit intervenir pour toute décision relative à la rationalisation des services publics.

Des le printemps dernier, la direction générale de la poste a adressé aux services extérieurs une circulaire interne pour que la loi soit effectivement appliquée. Je peux vous dire d'ores et déjà que le dispositif prévu a fonctionné, avec la poste, dans deux départements, les Hautes-Pyrénées et la Lozère.

Je souhaite que les commissions d'amélioration des services publics soient le lieu d'un dialogue responsable et efficace qui permette de dégager la solution optimale de présence du service public en zone rurale et en zone de montagne.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur les centres de chèques postaux.

Tout d'abord, je fais observer que la rémunération par le Trésor des fonds versés par les chèques postaux reste relativement faible : 3 p. 100. Certes, c'est mieux que le 0 p. 100 que nous avons connu à une certaine époque, mais ce pourrait être davantage. Je sais bien que ce n'est moins à vous qu'il faut poser cette question qu'à M. le ministre du budget, mais peut-être pourrez-vous vous faire auprès de lui l'interprète de notre sentiment à cet égard.

Pour ce qui est des centres de chèques postaux, vous avez décidé d'accorder, depuis le 3 octobre, une prime de fidélité de 4,5 p. 100 aux agents qui domicilient leur traitement sur les centres de compte chèques postaux. C'est une mesure importante. Quelles autres mesures comptez-vous prendre afin de revivifier, si je puis me permettre cette expression, la clientèle des C.C.P. ? En effet, beaucoup de jeunes qui ont un compte chèques postal, lorsqu'ils se marient et décident d'emprunter, par exemple, sont contraints de s'adresser à une banque et se détournent alors des C.C.P.

Le risque, pour les C.C.P., est d'avoir une clientèle composée de jeunes et de personnes relativement âgées, une clientèle qui ne soit pas très active, en tout cas pour ce qui est des flux financiers. Quelles mesures comptez-vous prendre, au-delà de la campagne de publicité que vous avez lancée le 12 octobre dernier, pour attirer davantage les particuliers vers les C.C.P. ?

J'ajouterai deux autres questions.

La première concernera le centre de chèques postaux de La Source, centre très important et qui me tient à cœur puisque je suis, entre autres, député de La Source. Quelles mesures comptez-vous prendre pour développer ce centre ? On m'a parlé de plusieurs investissements à venir. Quelles précisions pouvez-vous m'apporter à ce sujet ?

Deuxièmement, un contrat a été signé sous le gouvernement précédent avec la société Axytel pour la fabrication des carnets de chèques postaux. Quelle suite comptez-vous donner à ce contrat ? Ne pensez-vous pas que ces activités de sous-traitance pourraient être réintégrées dans le service public ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur Sueur, vous m'avez posé plusieurs questions concernant le service financier de la poste. Je crois avoir répondu en partie à vos préoccupations en répondant à votre précédente question, d'ordre plus général.

J'en viens au centre de La Source. Il abrite, vous le savez, trois activités : les chèques postaux, la Caisse nationale d'épargne et les services d'épargne logement. C'est l'un des centres les plus importants de France, puisqu'il emploie plus de 2 500 personnes et traite plus de 1 400 000 comptes et 280 000 prêts d'épargne logement.

Je souhaite que, comme l'ensemble des services de la poste, ce centre soit modernisé. De 1989 à 1992, il sera doté de moyens nouveaux. Des organisations de travail nouvelles seront mises en œuvre sous forme d'organisations modulaires et de postes de travail multifonction, ce qui constitue une amélioration non négligeable dans les conditions de travail et de fonctionnement du centre.

Ce centre fera, par ailleurs, l'objet d'investissements nouveaux. En effet, 17 millions de francs lui seront affectés dans le cadre du budget de 1989, dont une enveloppe de 12 millions de francs consacrée au programme de postes multifonctions et d'organisation du travail. Ces indications, je pense, sont de nature à vous convaincre de mon souci de développer ce service.

Vous avez évoqué par ailleurs le contrat passé avec la société Axytel pour la fabrication des carnets de chèques. Ce marché a été passé avant mon arrivée au ministère, puisqu'il a été notifié à la société le 6 avril dernier. Nous n'avons ni l'intention ni la possibilité de le remettre en cause. Je tiens toutefois à vous signaler que la sous-traitance ne porte que sur 3 p. 100 des carnets fabriqués par les services des C.C.P. On peut donc difficilement parler de privatisation du service, comme je l'ai entendu dire.

M. Jean-Pierre Sueur. Pas par moi, monsieur le ministre !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Pas par vous, en effet.

En tout état de cause, je souhaite que la maîtrise de cette production reste intégralement à la poste, en particulier les travaux de traitement des commandes, les procédures informatiques, la création de fichiers d'impression et le suivi de la fourniture des carnets. La partie, limitée, de la production qui a été confiée à la société Axytel reste naturellement sous la responsabilité des C.C.P.

Quant à l'importante question du développement des services financiers en direction de la clientèle jeune, vous vous doutez bien que, dans mon souci de voir les services financiers se développer et se diversifier, cette clientèle est l'objet particulier de notre intérêt. Vous aurez remarqué depuis quelque temps l'ouverture des comptes Odyssée pour les jeunes à partir de treize ans. C'est une des méthodes que nous pouvons retenir pour fidéliser les jeunes, avant même qu'ils n'aient un budget à leur disposition, et les habituer à utiliser les comptes chèques postaux.

Vous êtes enfin revenu sur la prime de fidélité que j'ai présentée tout à l'heure et dont bénéficient les agents du ministère qui déposent leur traitement sur les C.C.P. Cette mesure semble avoir été appréciée ; elle représente aussi une large possibilité de développement des comptes chèques postaux.

M. le président. La parole est à M. Daniel Chevallier.

M. Daniel Chevallier. Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur le logement des agents des P.T.T.

La région parisienne, du fait de la très grande concentration urbaine qu'elle représente, nécessite la présence d'un très grand nombre d'agents. Ceux-ci, en début de carrière, arrivent bien souvent de la province et rencontrent, je puis en témoigner ici pour les jeunes des Hautes-Alpes, beaucoup de difficultés pour se loger. Ces jeunes agents désirent d'ailleurs, dès leur nomination, trouver une solution à leur problème de logement, logement qu'ils souhaitent le plus proche possible de leur lieu de travail. Il est vrai que des conditions de vie qui permettent, par exemple, d'éviter des transports longs et fatigants, font partie intégrante des conditions de travail que nous devons améliorer sans cesse.

Aussi, tout programme de logements sociaux situés dans Paris intra-muros sera-t-il de nature à apporter tout à la fois une solution aux besoins de logements des jeunes agents de votre ministère et au grave problème de la pénurie de logement social à Paris. Pourriez-vous indiquer, monsieur le ministre, le rythme et les modalités de votre action pour répondre à ce besoin très largement exprimé par les jeunes agents des P.T.T. ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur Chevallier, vous soulevez un problème essentiel qui n'a pas manqué de m'intéresser dès mon arrivée dans ce ministère. Peut-être est-ce parce que j'ai occupé la place de ministre du logement il y a quelques années que j'y accorde cette importance, mais c'est aussi parce que je me suis aperçu que les postiers et agents des télécommunications parisiens étaient particulièrement mal traités en matière de logement.

Vous avez raison de bien distinguer le cas de Paris et celui de la province. Il y a un problème du logement spécifique en région Ile-de-France, et particulièrement à Paris où il se pose avec une très réelle acuité. Il faut savoir qu'en région parisienne travaillent 135 000 agents, dont 69 000 dans Paris intra-muros.

Quels sont les moyens de l'administration ? Il y a d'abord les hébergements temporaires en foyer pour les jeunes agents. De plus, l'administration dispose de 25 000 logements aidés, dont 7 p. 100 à Paris, 47 p. 100 en première couronne, 46 p. 100 en deuxième couronne. Mais il faut savoir que le quart de ces logements a plus de vingt ans. Par ailleurs, l'administration conventionne 2 000 logements du secteur libre en aidant aux dépenses de loyer.

Cela dit, quelles réponses apporter, quelles solutions trouver ?

La première solution consiste à analyser les demandes pour bien distinguer les urgences à satisfaire en priorité, ce qui n'avait pas été fait jusqu'à présent.

La deuxième consiste à rechercher avec les sociétés d'H.L.M. des moyens d'éviter le rejet des candidatures au motif que les demandeurs disposent de revenus trop faibles. On peut, par exemple, envisager la mise en place d'une caution par l'administration.

Enfin, la troisième solution consiste à accroître le parc de logements à Paris. C'est à cet effet - je l'ai indiqué tout à l'heure - que j'ai lancé un programme de 1 500 logements au cours des trois prochaines années. Ce programme est important. Il l'est d'autant plus quand on sait qu'en vingt ans notre capacité ne s'est accrue que de 2 000 logements. Nous prévoyons donc la construction de 1 500 logements en trois ans, pour lesquels - et c'est l'essentiel - le taux d'effort demandé aux occupants sera de l'ordre de 18 p. 100, c'est-à-dire acceptable.

D'ici à trois ans, si tout va bien, si toutes les autorisations sont obtenues en bonne et due forme, nous aurons - je crois que l'on peut le dire dès aujourd'hui - réglé une bonne partie du problème du logement des agents des postes et télécommunications et de l'espace à Paris.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre, ma question porte sur la politique de filialisation.

En effet, durant les deux dernières années, cette politique a été menée de manière très accélérée par la création de nombreuses filiales : je pense à la S.F.M.I., à Sécuripost, à Mediapost, etc.

Vous avez déclaré devant la commission de la production et des échanges : « La filialisation donne une souplesse d'action pour réaliser ce que le service public ne peut pas faire en raison des contraintes qui lui sont imposées. »

Ne serait-il pas plus simple et plus logique de changer ces contraintes, de manière que le service public bénéficie de la souplesse nécessaire pour intégrer les tâches nouvelles qui ont conduit dans les deux années passées à la multiplication des filiales ?

En effet, si, chaque fois qu'un problème nouveau se pose, donc qu'il faut innover, on répond en créant une filiale, ce qui sera la somme des non-filiales, autrement dit le reste, risquer de n'être que ce qui est traditionnel. Je sais que ce n'est pas du tout dans cet état d'esprit que vous travaillez.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, quelle politique vous comptez mener à l'avenir sur ce sujet important, et notamment quelles mesures vous comptez prendre pour déconcentrer le service public et y développer l'esprit de responsabilité et d'initiative afin que l'on puisse innover, au sens plein du terme, dans le service public, sans pour autant régler toujours le problème en créant de nouvelles filiales.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Je voudrais d'abord rappeler à M. Sueur quelques chiffres.

Lorsqu'on parle des filiales des postes et des télécommunications, on doit avoir à l'esprit que le chiffre consolidé des filiales par exemple des Télécom, Cogecom, est de 4,5 milliards de francs, c'est-à-dire 4,5 p. 100 du chiffre d'affaires de France Télécom.

En ce qui concerne la poste, Sofipost a un chiffre d'affaires d'environ un milliard de francs, c'est-à-dire 1,2 p. 100 du chiffre d'affaires de la poste.

Pour ce qui est des effectifs, ils s'élèvent à 4 000 pour Cogecom, contre 150 000 pour France Télécom, et à 1 821 pour les filiales de la poste, contre 300 000 pour cette dernière.

Faisons donc attention ! Quand on parle des filiales de la poste et des Télécom, on fait référence à une activité qui est, en volume en tout cas, marginale par rapport à l'activité de l'ensemble des P.T.T.

Pour répondre à votre préoccupation, je vous dirai que je ne suis pas pour une filialisation forcée des activités des P.T.T. J'agirai - et j'agis - avec pragmatisme. Il n'est pas question de créer des filiales pour chaque activité nouvelle. Ce serait effectivement, là, vider ces activités de tout leur contenu d'avenir.

Je vous donne un exemple. J'ai décidé de geler le développement de la société Socopost, qui avait été créée pour collecter le courrier des entreprises. J'ai demandé qu'une étude technique soit menée pour essayer de dégager des solutions de façon à faire face à cette demande spécifique des entreprises, qui est une demande réelle et qu'il ne faut, bien entendu, pas négliger.

Je souhaite aussi que les liens entre France Télécom, la poste et leurs filiales soient bien formalisés. C'est par exemple le cas pour la commercialisation du produit Chronopost entre la poste et la S.F.M.I.

J'entends également que les liens financiers, commerciaux et sociaux entre les filiales et leurs branches respectives des postes et télécommunications soient renforcés afin de garantir une unité de stratégie et d'exploitation de chacun de ces ensembles.

Voilà pour les filiales.

Vous me demandez par ailleurs comment développer l'esprit d'initiative, de responsabilité et d'innovation ? C'est un problème vaste, auquel je vous ai en quelque sorte répondu dans mon intervention tout à l'heure. Tout dans les décisions d'investissement, comme dans le fonctionnement même des postes et télécommunications, doit contribuer à l'émergence de cet esprit d'initiative et de cette capacité d'innovation. Je compte beaucoup aussi, bien entendu, sur la motivation du personnel, notamment des cadres. De ce point de vue, là, des études sont en cours qui devraient, je l'espère, déboucher rapidement. On ne peut pas innover s'il n'y a pas une volonté profonde, une créativité au sein même du personnel, et notamment de son encadrement.

M. le président. La parole est à M. Michel Lambert.

M. Michel Lambert. Monsieur le ministre, comme les rapporteurs budgétaires l'ont souligné, la poste, par son maillage d'agences ou de bureaux, par la présence quotidienne de ses agents, participe de manière essentielle à la vitalisation du monde rural, à l'animation de la vie sociale à la campagne.

D'une certaine manière, monsieur le ministre, vous êtes ainsi le ministre de l'espace rural et de la communication sociale. *(Sourires.)*

Pour nombre de personnes, même s'il y a les Cidex, ce système de distribution du courrier au caractère quelque peu déshumanisé, le préposé est le lien social, l'agent du service public qui permet le contact, donc la sécurité. Et M. Sueur a, tout à l'heure, montré l'importance de la présence du réseau d'agences dans le domaine financier.

Il faut maintenir le service public de proximité, essentiel à la vie rurale. Mais maintenir le maillage d'agences ou de bureaux, c'est sans doute permettre le regroupement d'autres services publics autour des agences. Pourquoi faut-il faire parfois quinze ou vingt kilomètres pour acheter des timbres fiscaux alors que l'agence postale est à 500 mètres ? Pourquoi faut-il faire - et c'est le député du Calvados qui vous parle - quinze ou vingt kilomètres pour avoir un acquis fiscal ?

Certaines collectivités locales aident la création de commerces multiservices en milieu rural. Le bureau de poste ne pourrait-il pas avoir une fonction multies-services publics ?

Permettez-moi d'insister, après M. Chevallier, sur la polyvalence des bureaux de poste en milieu rural. Mais, de la même manière et dans le même esprit de vitalisation, il m'apparaît indispensable de maintenir au plus proche des usagers des cabines publiques de téléphone d'où l'on appelle certes mais aussi où l'on peut être appelé. D'où la difficulté réelle d'établir le coût de gestion de la cabine. Or c'est souvent à cause du coût ou du manque de recettes que votre administration décide la suppression de cabines, alors même, parfois, qu'il s'agit de la seule cabine d'une petite commune rurale.

Le préposé et la cabine publique de téléphone participent de la même volonté de maintenir le service public et le lien social.

Monsieur le ministre, quelle est votre politique sur ce point ? Quel est votre ambition ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur Lambert, votre préoccupation est celle de nombreux élus locaux et rejoint ce qu'on a dit tout à l'heure à propos de la revitalisation de la poste en secteur rural.

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres. Les cabines téléphoniques situées en zone rurale, dans les communes de moins de 500 habitants, représentent 11 p. 100 du parc, mais 0,5 p. 100 des recettes. C'est à dire que cette situation constitue une charge non négligeable pour le budget de France Télécom.

C'est pour cette raison que le parc fait l'objet d'un redéploiement, qui peut conduire à la suppression de cabines, ce qui - vous en conviendrez - est moins dramatique aujourd'hui où le taux d'équipement des ménages en appareils téléphoniques dépasse 96 p. 100. Cette situation pouvait effectivement poser plus de problèmes il y a quelques années.

Ce redéploiement s'accompagne néanmoins du maintien d'au moins une cabine par commune.

En cas de suppression, l'administration fait des propositions complémentaires, telles que la prise en charge d'un publiphone en location-entretien par la commune ou l'installation, en site protégé, d'un point-phone chez un particulier ou dans un lieu public.

Par ailleurs, grâce au nouveau matériel installé, la qualité du service s'est nettement améliorée et nous assistons à une baisse notable du vandalisme.

Enfin, des tests sont actuellement menés pour un nouveau poste public simple, dénommé « uniphone », qui permettra d'avoir accès aux numéros d'urgence - le 15, le 17 ou le 18 - et aux numéros gratuits, ainsi qu'au réseau téléphonique, à condition d'être titulaire d'une carte pastel.

Voilà donc l'ensemble des dispositions, qui montrent que France Télécom tient le plus grand compte des préoccupations que vous avez exposées il y a un instant.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bois.

M. Jean-Claude Bois. Monsieur le ministre, les investissements que vous proposez vont dans le sens des objectifs définis par le Président de la République et repris par le Gouvernement : modernisation de notre économie, construction de l'Europe, amélioration de la vie quotidienne.

Sur ce dernier point, vous rappelez récemment la nécessité pour le service public des P.T.E. d'assurer à nos concitoyens un haut niveau de prestations dans un monde de plus en plus ouvert.

Je me réjouis donc que vous nous proposiez un programme de 5 milliards de francs sur quatre ans pour l'amélioration des locaux, de l'accueil du public, de la qualité des prestations et des conditions de travail dans les bureaux de poste.

Je me permets cependant d'appeler votre attention sur la nécessité d'une programmation plus exigeante pour la réhabilitation des bureaux urbains les plus importants, répertoriés en classe exceptionnelle.

Je voudrais citer l'exemple du bureau de poste de Lens, classé vingt-sixième sur les 360 de cette catégorie et deuxième du Pas-de-Calais.

Ce bureau domanial, reconstruit en 1926, n'a pas bénéficié de travaux depuis lors. Il emploie 130 agents titulaires et sert une population de 400 000 habitants, au centre d'un réseau de 37 bureaux de première, deuxième et troisième catégorie.

Depuis près de vingt ans, des projets différents de transfert, puis d'aménagement, ont été simplement envisagés. Ce bureau est toujours maintenu dans ses locaux d'origine et les conditions de travail et d'accueil ne correspondent plus à l'évolution et à l'augmentation des services.

Il paraît bien difficile de saisir la logique des plans de réhabilitation. Certains bureaux de poste urbains parmi les mieux classés de France semblent donc être écartés d'un indispensable processus de réaménagement et d'adaptation.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer si vous envisagez une telle programmation tenant compte de l'ancienneté, voire de la vétusté des locaux, qui entravent la pleine réalisation des missions que vous avez définies ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur Bois, votre question plus spécifique à la région de Lens me donne l'occasion d'apporter quelques précisions sur un sujet qui me tient à cœur, qui concerne la modernisation des bureaux de poste et la qualité de l'accueil.

D'abord, je considère que l'amélioration de l'accueil du public passe par l'amélioration des locaux des bureaux de poste. Et vous aviez raison de le souligner pour le bureau de poste de Lens.

Je rappelle qu'une enveloppe de 5 milliards de francs sera consacrée, dans les quatre années à venir, à l'amélioration des bâtiments et des équipements afin d'offrir un meilleur accueil au public.

Par ailleurs, je pense qu'il faudra s'attacher à réduire les files d'attente chaque fois que cela sera possible. Dans ce domaine, la poste va développer un programme de simplification des procédures et d'amélioration des conditions d'accueil du public.

L'action portera aussi sur ce que j'appellerai une plus grande personnalisation des rapports de la poste avec les usagers et sur une meilleure écoute de la clientèle. Nous allons généraliser les conseillers-poste dans les plus grands établissements, renforcer la formation du personnel aux techniques d'accueil du public, de façon à avoir cette plus grande personnalisation des rapports entre la poste et les usagers.

Je souhaite également renforcer les tests qui ont été engagés dans certaines régions pour recueillir l'expression directe du public grâce à des cartes de suggestion.

Ces trois grands axes nous permettront de dégager une action pour l'amélioration de la qualité des bureaux et, ce faisant, pour un meilleur accueil.

Concernant plus spécifiquement le bureau de poste de Lens, la programmation des opérations immobilières est décentralisée au niveau régional. Pour ce qui concerne cette ville, la décision relève donc de la direction régionale de la poste, qui, en règle générale, opère en concertation avec le conseil régional.

Ce que je peux vous dire dès aujourd'hui, c'est que je regarderai avec le plus grand soin le problème que vous avez évoqué et que je ferai examiner le dossier dans les plus brefs délais par mon administration.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur la situation et le fonctionnement des postes et télécommunications dans la région Nord-Pas-de-Calais.

A l'évidence, il apparaît aujourd'hui que le manque de personnel risque d'y entraver la qualité de ce grand service public.

Saturation des centres de tri, attente importante aux guichets - causes directes, dans certains bureaux, de la désaffection du public pour les services proposés, ce qui est bien dommage - sont les révélateurs les plus flagrants de cette conjoncture.

Avec soixante-trois postiers et télécommunicants pour 10 000 habitants contre une moyenne de quatre-vingt-huit pour nos vingt-deux régions, le Nord-Pas-de-Calais, dont

le trafic postal est le deuxième au niveau national après l'Île-de-France, accuse donc ainsi, une fois encore, une carence dans un domaine pourtant indispensable à la progression économique d'une région qui connaît déjà tant de difficultés.

Il semble donc nécessaire d'envisager, dès à présent, dans le cadre d'un redéploiement des personnels, des affectations supplémentaires.

Je ne demande pas qu'il y ait des affectations supplémentaires au niveau national. Je souhaite seulement qu'on considère le Nord-Pas-de-Calais par rapport aux situations des autres régions, de façon que les fonctionnaires de cette administration, qui, jusqu'à maintenant, ont quasiment réussi à faire face, par leur dévouement, à l'augmentation tant en qualité qu'en diversité des tâches qui leur sont imparties, puissent continuer à offrir, dans cette région, des services efficaces.

Je suis d'ailleurs, monsieur le ministre, l'objet d'interventions multiples de la part de postiers vivant dans la région parisienne pour revenir au pays. Si l'on pouvait leur donner cette possibilité, ils vous en seraient très reconnaissants.

La création, notamment, d'un nouveau centre de tri automatique dans le Pas-de-Calais, qui, actuellement, n'en compte qu'un, malgré ses 1 400 000 habitants, permettrait d'alléger la charge de travail d'Arras et de Lezennes et de mieux faire face demain aux fortes augmentations de trafic postal consécutives à la construction du Transmanche, à ses conséquences économiques et à la situation du Nord-Pas-de-Calais au cœur de l'Europe du Nord-Ouest.

Je pourrais ajouter que, dans ma commune, qui compte 35 000 habitants, je suis incapable depuis deux ans d'obtenir la création d'une téléboutique tout simplement parce qu'il s'agit de zones de forte concentration urbaine. Mais j'ai confiance dans l'administration des postes, des télécommunications et de l'espace et en vous, monsieur le ministre, pour corriger petit à petit cette situation injuste.

Cela dit, vous nous avez donné tout à l'heure des gages de votre bonne volonté et nous savons très bien que tout ne peut pas se faire du jour au lendemain.

Ma question est simple : comptez-vous, comme l'a déclaré il y a quelques semaines dans le Nord-Pas-de-Calais M. Lionel Jospin, combattre l'injustice par l'injustice au bénéfice du Nord-Pas-de-Calais ?

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial, et M. Michel Lambert. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur Kucheida, en réponse à la fin de votre intervention, je vous dirai que je n'entends pas me faire ici l'apôtre de l'injustice. Bien au contraire ! Cela dit, je comprends les raisons pour lesquelles vous proposez que l'injustice rattrape des injustices passées. *(Sourires.)*

Vous avez évoqué les effectifs des titulaires auxiliaires dans la région Nord-Pas-de-Calais. Je vous rappelle les chiffres : 15 990 emplois pour la poste et 7 865 pour les télécommunications.

Permettez-moi d'appeler votre attention sur le fait que la détermination du nombre des emplois s'opère en fonction de critères bien précis, essentiellement en fonction de la charge des établissements. Cette détermination est fondée sur les statistiques annuelles qui prennent en compte toute une série de paramètres, dont la modernisation et les moyens informatiques. Ces paramètres sont discutés paritairement avec les organisations syndicales.

Par ailleurs, comme il faut ajuster les chiffres régionaux aux chiffres nationaux, le budget d'emploi de la région fait l'objet de négociations entre la direction générale et la région elle-même.

Voilà pour ce qui concerne la procédure.

En ce qui concerne le projet de budget pour 1989, il est prévu pour la poste 91 reprises d'emploi, ce qui représente 0,64 p. 100 des effectifs de la région. Mais cette inscription a eu lieu avant l'annonce de la mesure relative aux surnombres, dont j'ai fait état tout à l'heure. Il est donc bien évident que ce chiffre sera revu pour tenir compte des nouvelles suppressions d'emploi et je pense que le chiffre définitif sera inférieur.

S'agissant des télécommunications, il est prévu pour 1989 une reprise de 140 emplois du fait de toutes les modernisations en cours dans ce secteur. Parallèlement, on assiste à un mouvement des emplois des catégories B, C et D vers la catégorie A, phénomène général dû à l'introduction de nouveaux matériels.

Telles sont les données que je peux vous fournir.

Quant au problème particulier que vous avez évoqué, celui de votre région, je peux vous assurer que nous tiendrons compte de la spécificité du Nord-Pas-de-Calais au moment de la fixation définitive des chiffres d'emploi pour l'année prochaine. Mon objectif, comme le vôtre, est, vous vous en doutez bien, de faire en sorte que les services que nous fournissons soient efficaces et de qualité, particulièrement dans le Nord-Pas-de-Calais.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions. Je vais appeler les crédits du budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace...

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur le président, en vertu de l'article 95, alinéas 4 et 5, du règlement, je demande la réserve des votes sur les crédits ouverts aux articles 36 et 37. (*Exclamations sur les bancs des groupes au Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. François d'Aubert. Oh ! la la !

M. le président. Le Gouvernement demande la réserve des votes sur les crédits ouverts aux articles 36 et 37.

La réserve est de droit.

Il appartiendra au Gouvernement de faire connaître à quel moment le vote sur ces crédits interviendra.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour un rappel au règlement.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, nous avons l'impression qu'existe désormais une politique gouvernementale consistant, sur un certain nombre de budgets, à demander la réserve. Est-ce une attitude générale dès que le gouvernement se trouve en difficulté ?

Dans cette enceinte, vos collègues chargés de la justice et des anciens combattants ont, à cet égard, donné quelques explications : M. Arpaillange, par exemple, nous a dit que c'était pour chercher un peu d'argent. Mais, en ce qui vous concerne, vous nous avez assurés que vos crédits étaient suffisants. Dans ces conditions, que vous manque-t-il ?

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. François d'Aubert. Il vous manque une politique, et c'est ce que nous avons essayé d'expliquer tout à l'heure. Mais il vous manque surtout une majorité. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que, dans une quinzaine de jours, vous aurez retrouvé une majorité pour voter ce budget des P. et T.

En tout cas, je tiens à signaler que c'est la première fois qu'un gouvernement use de cette politique de la réserve...

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Ce n'est pas un rappel au règlement : c'est un discours !

M. François d'Aubert. ... et qu'un ministre des P. et T. voit son budget « renvoyé pour étude », en quelque sorte.

Cela n'est pas très glorieux et montre que vous n'avez pas su rassembler, pas su rassurer par vos paroles pour obtenir ce matin une majorité à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire : Culture.

Annexe n° 7. - M. Charles Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome II, de Mme Françoise de Panafieu, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire : Communication, lignes 50 et 51 de l'état E et article 52.

Annexe n° 8. - M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome III, de M. Bernard Schreiner (Yvelines), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 296, tome VIII (Culture et communication), de Mme Catherine Lalumière, au nom de la commission des affaires étrangères.

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN